

CADRE CONCEPTUEL POUR LE CCA DES COMORES

Thème : Education

(Extrait largement du draft sur l'analyse de la situation des enfants et des femmes)

JUIN 2001

I INTRODUCTION ET REFERENCE DES CONFERENCES SUR L'EDUCATION

La Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) tenu à Jomtien en mars 1990 a été l'occasion pour l'ensemble des pays du monde et des organisations internationales dont les Comores d'affirmer le droit à l'éducation à tout citoyen, et ce, en s'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Il convient de noter que la conférence a ciblé en particulier l'éducation de base à cause de son impact pour la suite de l'éducation d'une part et des ses effets dans le développement humain.

Les participants au Forum de Dakar tenu du 26 au 28 avril 2000, ont apprécié les efforts accomplis et réaffirmé la vision de Jomtien sur l'éducation à savoir :

- ✓ Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux (lecture, écriture, expression orale, calcul et résolution des problèmes) dont l'être humain a besoin pour survivre, pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité et pour participer pleinement au développement ;
- ✓ Elargir les moyens et le champ de l'éducation fondamentale en intégrant l'éducation de la petite enfance;
- ✓ Mettre l'accent sur l'apprentissage ;
- ✓ Renforcer le partenariat et la solidarité internationale

En harmonie à ces orientations stratégiques, le Ministère de l'Education Nationale s'est engagé dans la définition d'une politique nationale d'éducation et de formation quatre ans après la conférence Mondiale. C'est ainsi qu'au terme d'un débat démocratique et consensuel à travers les Etats Généraux de l'Education en juillet 1994, le Ministère a pu élaborer un Plan Directeur de l'Education et de la Formation pour une période de cinq ans à partir de 1997. Ce document fait ressortir la priorité de l'enseignement primaire afin de parvenir à assurer à près de 78% des enfants en âge d'aller à l'école, l'éducation de base à l'horizon 2001 et faire en sorte que près de 65% des enfants scolarisés puisse finir le cycle primaire et disposer des acquis solides en lecture, calcul et écriture et des compétences essentielles de la vie. L'effort consenti par l'Etat et les partenaires extérieurs dans la définition de cette politique a nourri les espoirs quant à un engagement en faveur de la mise en œuvre de ce plan. Mais cinq après, on s'interroge sur le fondement de la mobilisation de différents acteurs à la définition d'une politique nationale citée uniquement en référence dans les documents.

II BILAN ET PROGRES

Eu égard des recommandations de Jomtien, le gouvernement a eu au cours de ces dernières années menées des réflexions azimuts touchant les différents aspects de l'éducation dont la plus remarquable est les Etats Généraux de l'Education organisés en juillet 1994. Cette concertation nationale qui a regroupé près de 200 participants issus des différents groupes socioprofessionnels a été considérée comme le point de départ d'une véritable réforme pour le secteur éducation et formation. Malheureusement, de toutes les stratégies préconisées pour un développement équitable du secteur consignées dans le Plan Directeur, seul le partenariat a retenu l'attention du Ministère à travers le Programme de Coopération Comores-Unicef.

Cependant cette expérience se limite à 69 écoles et a eu un impact positif à Ngazidja qui dispose d'une tradition en matière de solidarité villageoise a pu développer des actions encourageantes. Bien qu'il soit très limité cette forme de partenariat est de plus en plus acceptée à Mohéli et Anjoan.

Jusqu'ici considéré comme institution condamnée à se développer en dehors du système éducatif, l'école coranique commence à intéresser les responsables du Ministère de l'Education compte tenu de sa contribution dans l'épanouissement et le développement du jeune enfant. Les réflexions menées en 1998 ont abouti à la définition d'un contenu pédagogique devant prendre en compte les besoins de la catégorie d'enfant de 3 à 5 ans. A terme les deux programmes devront s'intégrer pour épargner à l'enfant la surcharge physique et intellectuelle.

L'éducation des filles préoccupe de plus en plus les responsables du Ministère de l'Education Nationale et des stratégies appropriées sont en cours de finalisation afin de réduire l'écart d'accès d'une part et apporter des solutions aux problèmes de rétention. Mais d'ores et déjà, le Programme de Coopération Comores-Unicef développe au niveau des écoles appuyées par le programme, des activités allant dans le sens de la promotion de l'éducation des filles et qui ont eu des effets positifs sur l'accès des filles à l'éducation dans les zones d'intervention.

II.1 Education de la petite enfance.

De par ses origines et son organisation, l'école coranique est une institution séculaire largement implantée dans le pays car chaque quartier dispose son école coranique qui est l'émanation du chef religieux installé dans la localité. Elle a pour objectif fondamental la socialisation des enfants en leur faisant acquérir les préceptes de l'Islam et les apprentissages indispensables pour s'insérer dans la société comorienne fortement islamisée.

Cette institution qui évolue sans le contrôle de l'Etat, accueille les enfants de 3 jusqu'à l'âge «spirituelle» fixé à 12 ans. Près de 95 440 enfants ont fréquenté l'école coranique en 1999 soit 179% dont 49% sont des filles. Il est reconnu par tous que l'école coranique accueille la quasi-totalité des enfants comoriens résidant aux Comores. Il constitue pour la plupart des familles rurales démunies mais très sensibilisées du devoir d'éducation des enfants, une opportunité pour scolariser les enfants surtout en cette période difficile où l'école « officielle » publique traverse une crise sans précédent.

Au niveau du programme d'enseignement, chaque maître a la liberté de proposer son programme et sa méthode pédagogique sans aucune référence ni contrôle de l'Etat. Une disposition qui laisse l'institution des possibilités d'ouverture à d'autres opinions et d'autres tendances non conformes à sa mission initiale, surtout en cette période de crise sociale où l'école « moderne » a du mal à répondre aux aspirations légitimes de la population comorienne.

Par ailleurs, Son caractère communautaire et son adaptation à l'environnement immédiat de l'enfant confèrent à l'école coranique le statut d'une école susceptible d'être investie d'une mission d'éducation de la petite enfance en vue de contribuer au développement psychomoteur de l'enfant ainsi qu'à son épanouissement. C'est dans cette perspective que le Ministère de l'Education Nationale cherche à orienter cette institution scolaire pour, qu'à côté de l'éducation religieuse, l'école coranique développe d'autres aspects éducatifs répondant directement aux besoins d'épanouissement et de développement psychomoteur de l'enfant ; et cela dans l'esprit du respect et de l'accomplissement du droit de l'enfant.

Emanant de l'initiative privée, l'école maternelle accueille les enfants âgés de 2 à 5 ans et développe des activités d'éveil et d'épanouissement de l'enfant selon les méthodes pédagogiques appropriées à cette tranche d'âge. Toutefois, il convient de noter que les enseignants n'ont pas la formation requise pour ce type d'enseignement et l'état n'apporte aucun support à ces écoles. Au regard des données, il est clair que le taux d'accès à ce type d'éducation est très faible par le fait que l'accès est limité à quelques enfants issus des familles aisées ou disposées à faire le sacrifice de certains besoins vitaux pour supporter le coût inhérent à cette éducation.

En dépit des expériences pilotes soutenues par l'Unicef de 1982 à 1987 et de 1990 à 1994, l'éducation de la petite enfance n'a pas bénéficié de l'appui qu'il faut par l'Etat et n'a jusqu'ici intéressé les partenaires de développement du secteur. Depuis 1998, le Ministère de l'Education Nationale en partenariat avec l'UNICEF, mène une réflexion sur ce volet en vue d'intégrer les programmes développés au niveau de deux types d'institutions. Un contenu pédagogique est en cours de finalisation pour être expérimenté dans 20 écoles.

De l'examen des quatre domaines qui constituent les principes clefs de la Convention relative aux Droits de l'enfant (CDE), il ressort qu'un certain nombre de violations subsistent encore même après ratification de ladite Convention par la République Fédérale Islamique des Comores. La privation des « **Droits au développement, à la participation et à la protection** » se pose ici en termes cruciaux. Les problèmes auxquels l'enfant est confronté sont révélateurs de la gravité de la situation engendrée par la non-jouissance de ces droits. Ces problèmes seront donc analysés pour en déterminer les causes sur lesquelles il faudra agir pour éliminer la manifestation de ces phénomènes.

II.2 Enseignement primaire

Elle constitue la base du système éducatif comorien et accueille les enfants à partir de l'âge de 6 ans conformément à la loi en vigueur au niveau de l'éducation aux Comores. Depuis 1992, le nombre d'écoles publiques est resté stationnaire soit 262 écoles et sa répartition dans l'espace a permis de réduire considérablement la distance à parcourir par l'enfant pour accéder à l'école.

Les diverses analyses et études sur l'école primaire font ressortir clairement que malgré un niveau de scolarisation assez élevé comparativement aux autres pays de la région avec 60% de taux net de scolarisation, des fortes disparités existent entre régions d'une part et entre circonscriptions scolaires d'autre part. L'île d'Anjouan, plus particulièrement les Circonscriptions scolaires de Nyumakélé, Domoni accusent un important retard de scolarisation. On note également des disparités d'accès à l'éducation entre filles et garçons. Ce décalage est encore une fois accentué au niveau de ces deux CIPR.

Les difficultés qu'a l'Etat à assurer correctement le fonctionnement de l'école publique, ont amené les communautés locales à s'organiser pour apporter quelques éléments de réponse aux multiples problèmes auxquels sont confrontés l'éducation de base dont les plus saillants sont :

- insuffisance des locaux et de mobiliers scolaires ;
- insuffisance des enseignants ;
- insuffisance de matériel et fournitures scolaires.

Conscient de l'enjeu, le Ministère de l'Education s'est rapidement mobilisé en faveur de ce partenariat en créant et mettant en place les conseils d'école comme structure de concertation et d'exécution à l'échelon local. Cette initiative en voie de progression a permis d'assurer le fonctionnement des écoles et d'impliquer davantage les différentes composantes de la communauté à l'action éducative. Il convient de préciser que là où le conseil d'école a pu être effectif, des initiatives allant dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'éducation sont entreprises. Cette forme de partenariat mérite d'être évalué pour cerner son contour, ses atouts et ses contraintes

Il résulte de cette situation les tendances ci-après au niveau de l'enseignement primaire :

- une régression du taux net d'admission en première année passant de 26,5% en 1989 à 15,3% en 1996 et enfin à 17,5 en 1999. L'île de la Grande comore enregistre le taux net d'admission en première année le plus bas puisqu'il est estimé à 16,4% en 1999 pendant qu'il est estimé à 19,2% et 18,5% respectivement en à Mohéli et à Anjouan. Le taux d'accès des filles en première année est le même que celui des garçons puisqu'il est estimé respectivement à 17,3% et 17,8%. Cette régression s'explique en partie par l'étroitesse des capacités d'accueil (insuffisance des locaux, insuffisance des enseignants, insuffisance des mobiliers) ;

- une baisse du taux de scolarisation depuis 1994 puisqu'il passe de 64% à 60% en 1999. Il est clair que cette tendance compromet les efforts accomplis en matière d'accès à l'éducation primaire depuis l'indépendance et montre clairement qu'une partie des enfants comoriens sont toujours exclus de leur droit à l'éducation de base ;

- L'autre point faible du système éducatif comorien est la baisse de la qualité de l'enseignement. L'échec scolaire est reconnu par tous et alimente, à chaque occasion, le débat national sur la mission de l'école comorienne. En effet, les premiers résultats d'une étude sur la qualité en cours de finalisation fait ressortir que l'objectif de seuil de maîtrise désirée en lecture, écriture et en calcul pour le primaire fixée à Jomtien est encore loin d'être satisfait. Sur l'ensemble des élèves testés seuls 7% ont atteint le niveau requis en lecture, 3% le niveau requis en vie courante et 2% le niveau requis calcul. La même étude a pu faire ressortir les facteurs influents sur lesquels il faudrait agir si l'on veut améliorer le niveau des connaissances des élèves.

Il s'agit de la scolarisation pré-primaire, de la disponibilité de manuels scolaires, du niveau d'éducation de la mère, du niveau socio-économique de la famille, de la formation initiale des enseignants, de la visite régulière des encadreurs pédagogiques.

Toutes les analyses reconnaissent l'inefficacité du système éducatif comorien caractérisé par un rendement interne très faible marqué par des taux de redoublement et d'abandon élevés et estimés respectivement à 25% et 12% en 1999. Ce phénomène spécifique aux systèmes éducatifs calqués au modèle français, a des conséquences non seulement sur l'extension de l'accès à l'éducation par le fait que le système accepte des enfants ayant dépassé l'âge requis d'un niveau d'enseignement donné, mais également sur le coût de l'éducation dans la mesure où il exige un effort financier supplémentaire. Un supplément qui pourrait être investi dans la qualité de l'éducation. Cet état de fait qui s'accroît de plus en plus est source de contradiction entre les partisans de la démocratisation de l'éducation (l'enfant qui n'a pas atteint l'âge de 14 ans conformément à la nouvelle loi ne peut pas être exclu de l'école) et ceux dont la conception est fondée sur l'analyse coût efficacité.

Le rapport sur l'E.P.T publié en décembre 1999 fait ressortir que non seulement la demande d'éducation n'est pas totalement satisfaite mais que l'enfant comorien a du mal à terminer son cursus scolaire puisqu'en moyenne, la société comorienne investit 10 années pour avoir un diplômé prévu pour six années. Il convient de noter également que le système éducatif rejette en moyenne par an près de 7% des enfants scolarisés sans acquis solides en matière d'alphabétisation leur prédisposant pour une meilleure insertion dans la vie active. En effet le système ne dispose pas d'autres alternatives pour les enfants qui ont des difficultés à suivre correctement leur éducation de base à partir de l'école formelle d'une part et l'enseignant se préoccupe peu de ces catégories d'enfants en leur accordant un suivi rigoureux susceptible d'aider ces enfants à disposer d'un minimum d'éducation de base d'autre part.

II.3 Alphabétisation

Jugé comme moyen de doter à ceux qui n'ont pas eu la chance de fréquenter l'école ou à ceux qui l'ont quitté avant d'avoir les acquis solides de lecture et d'écriture, l'alphabétisation n'a jusqu'ici bénéficié de l'appui qu'il faut auprès de l'Etat. Les actions accomplies de part et d'autre sont le fruit des initiatives isolées des associations communautaires soutenues par des ONG ou par la coopération bi et multilatérale. Il convient de noter que si la plupart des adultes comoriens sont alphabétisés en caractère arabe, il reste que les avantages tirés de cette forme d'alphabétisation sont très limités par absence d'une politique de valorisation. Il convient de signaler également que celle-ci passe par les écoles coraniques dont leur mission fondamentale est de préparer le citoyen comorien à accomplir correctement les cinq piliers de l'Islam. Jusqu'ici, malgré le caractère démocratique de l'école coranique, aucune disposition n'est mise en place pour tirer profit de cette alphabétisation par la population dans la vie quotidienne au delà de la pratique religieuse. La portée limitée de cet enseignement milite vers l'option d'une alphabétisation en caractère latin eu égard de l'environnement favorable pour accéder à l'information.

La proportion des femmes non alphabétisée est largement supérieure à celle des hommes. Or l'on admet que l'alphabétisation de la femme a une forte incidence sur la scolarisation des générations futures et l'amélioration du bien être de la famille vu qu'elle peut accéder aisément à l'information. Ce constat soulève le problème d'efficacité de l'école primaire dont l'un des objectifs est de parvenir à doter à la population les acquis solides d'alphabétisation.

Sur le plan des progrès, il est à noter qu'à la suite de l'atelier sur l'alphabétisation de 1987, une série d'actions en faveur des déscolarisés et des adultes ont été entreprises. Mais faute d'un engagement réel de l'Etat en faveur de ces actions, les résultats obtenus sont en dessous des objectifs fixés. On note une régression significative des activités d'alphabétisation au cours de ces dernières années pendant que la demande ne cesse d'accroître à cause de l'inefficacité de l'école primaire. Toutefois la comparaison des données de l'enquête l'EDS organisé en 1996 et celles de l'enquête MICS réalisé en 2000, fait ressortir une progression du taux d'alphabétisation dans une langue donnée puisqu'il est passé de 55% à 59,1%. Malgré cette tendance les femmes restent en marge avec un taux d'alphabétisation évoluant de 46.5% à 54.4% au cours de cette même période. Les régions dont le taux de scolarisation sont bas sont les moins alphabétisés.

Il convient de noter que le programme de coopération Comores / UNICEF 93-96 a déjà mis en œuvre entre autres, un projet intitulé «alphabétisation des femmes et activités de production ».

Ce projet avait pour objectifs (a) de contribuer à la valorisation de la femme comorienne et à lui donner les moyens de participer au développement socio-économique du pays, (b) de permettre aux jeunes filles et aux femmes rurales d'acquérir un niveau d'alphabétisation ainsi que des connaissances de base leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille. En même temps qu'il poursuivait ces objectifs, le projet préparait au renforcement des capacités de gestion des communautés, créant ainsi les conditions favorables à la mobilisation et à l'engagement de ces communautés pour la réalisation des actions de développement communautaire.

Le Réseau Femme et Développement en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale par le biais de l'Office National pour la Formation Technique et Professionnelle et le Groupement d'Action pour le Développement (GAD), grâce aux crédits du IIIème projet éducation (Banque Mondiale), organise également des actions qui vont en direction de la femme déscolarisée en lui offrant un programme d'alphabétisation fonctionnelle, en lui assurant une formation professionnelle et un soutien en gestion comptable, surtout si celle qui se trouve dans le secteur informel.

II.4 Enseignement secondaire

De prime à bord on peut noter que depuis la démocratisation de ce niveau d'enseignement en 1976, une année après l'indépendance des Comores, l'enseignement secondaire s'est développé mais sans aucune politique de carte scolaire appropriée. Cette démocratisation cadrait bien aux préoccupations de développement économique des Comores de l'époque «révolutionnaire» de 1975 à 1978. Cependant, après cette période les gouvernements successifs ont continué à maintenir cette vision qui ne reflète pas toujours les options prises en matière de développement de ressources humaines d'une part et du développement du pays d'autre part, entraînant ainsi un malaise profond dans ce niveau d'enseignement.

Les perturbations enregistrées ces dernières années au niveau des établissements scolaires publics, ont favorisé l'émergence du secteur privé qui accueille actuellement près de 50% des effectifs d'élève du secondaire. Le choix de ces établissements par les familles est motivé pour des raisons de rentabilité dans la mesure où l'investissement au niveau de l'enseignement public n'apporte pas les résultats escomptés à cause des grèves répétitives des enseignants.

Malgré le rôle essentiel joué par ces établissements dans promotion de l'éducation, le développement rapide de ce sous secteur soulève des interrogations quant à la capacité des certains établissements d'assurer convenablement leur mission d'enseignement. Ainsi, au lieu de contribuer au développement de secteur éducation en général, le sous secteur privé contribue à la désorganisation de l'éducation (flux permanent entre le privé et le public) par le manque de rigueur de certains établissements privés et par le manque du contrôle de l'Etat pour faire valoir l'esprit d'équité et d'égalité des chances.

L'accès aux établissements publics reste toujours sélectif et sanctionné par un concours d'entrée. Les établissements scolaires secondaires sont peu performants puisque non seulement, ils n'arrivent pas à accueillir tous les enfants mais, ceux qui ont la chance d'y accéder les quittent tôt. L'absence de carte scolaire, de programmes d'enseignement adaptés et les conditions matérielles inexistantes sont à l'origine de la non performance du sous secteur. Il en résulte de cette situation un taux brut de scolarisation très bas estimé en 1998 à 31,2% et un taux de rendement interne très faible estimé à 56% pour le taux de promotion, 39% pour le taux de redoublement et 7% pour le taux d'abandon.

Il convient de noter également qu'avec le redoublement fréquent, les élèves réussissent tardivement le baccalauréat, l'objectif fondamental que se fixent les familles pour ce sous secteur. En effet, à la session de 1993, près de 61% des enfants admis au baccalauréat avaient 25 ans et plus. Là encore on ne tient pas compte de l'âge réel des admis sachant que le changement fréquent de l'extrait de naissance est possible aux Comores.

L'un des aspects positifs de ce sous secteur est l'effort accompli en matière de formation des enseignants puisque la totalité des enseignants opérant dans le secondaire ont le niveau académique requis. Le problème réside essentiellement dans la maîtrise de la didactique et la pédagogie surtout pour les professeurs opérant dans les lycées. Cet effort est le fruit de l'Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur (E.N.E.S) qui a fermé ses portes en 1994 après la création de l'Institut de Formation et de Recherche en Education (l'I.F.E.R.E).

II.6 Formation technique et professionnelle

Ce type de formation n'a pas été épargné par les difficultés qui affectent le système éducatif comorien au cours. Ces difficultés sont d'ordre culturel à cause de préjugé défavorable de la population à l'égard du travail manuel et d'ordre économique en raison du développement limité du secteur privé.

L'effort consenti depuis l'indépendance n'a pu être maintenu pour longtemps par absence d'une organisation solide d'orientation stratégique et de coordination d'une part et par manque d'un dispositif de formation inadapté et peu productif. Tous les établissements spécialisés ont fermé leur porte faute de moyens conséquents par manque de dynamisme des gestionnaires. Il convient de souligner que ce sous secteur dépendait totalement des apports extérieurs et continue de l'être.

Cependant, dans le cadre du projet Banque Mondiale, le Ministère de l'Education Nationale a pu mettre l'Office National pour la Formation Technique et Professionnelle (O.N.F.P) ; la structure chargée d'assurer la coordination et la mise en œuvre des actions de formation professionnelle conformément aux orientations prévues au niveau de Plan Directeur.

II.7 Enseignement supérieur

Dépourvu d'institution de formation supérieure, la plupart des enfants comoriens poursuivent leurs études supérieures à l'étranger notamment dans les pays francophones et les pays arabes. Cependant, l'augmentation rapide du nombre de bacheliers et les difficultés qu'ont les familles à assurer le financement des études de leurs enfants à l'étranger, l'Etat a été contraint de mettre en place quelques établissements post baccalauréat pour pouvoir faire face à la demande croissante de l'enseignement supérieur. Il s'agit de l'Institut Supérieur de Formation et Recherche (I.S.F.R) qui assure une formation en disciplines générales (français, mathématiques, histoire et géographie etc.... et l'Ecole Nationale d'Administration et de Commerce (E.N.A.C) qui forme des agents d'administration et des agents de commerce du niveau B.T.S.

Bien que l'orientation scolaire se fait d'une manière empirique, on note un effort de redynamisation du service d'orientation scolaire en vue de le rendre opérationnelle.

Malgré cet effort, depuis 1990, le Ministère n'a pu mettre en place des mécanismes de suivi et de gestion des étudiants en formation à l'extérieur. Une situation qui a entraîné l'abandon du système d'octroi de bourse pour un système d'aide scolaire qui a du mal à fonctionner par manque de maîtrise des bénéficiaires.

III ANALYSE CAUSALE

III.1 EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

1. Enoncé du problème: Faible développement des capacités intellectuelles des enfants de 3 – 5 ans

1.1. Manifestation et ampleur

Aux Comores jusqu'à aujourd'hui il n'existe pas une politique d'éducation préscolaire. Aucune école publique d'éducation préscolaire n'existe.

Les écoles d'éducation préscolaire existantes dans le pays, se développent indépendamment du Ministère de l'éducation nationale.

L'école préscolaire coranique : ces écoles sont bien implantées dans le pays et accueillent les enfants de tous les milieux, toutes catégories sociales confondues. Elle reste l'école la plus démocratique aux Comores.

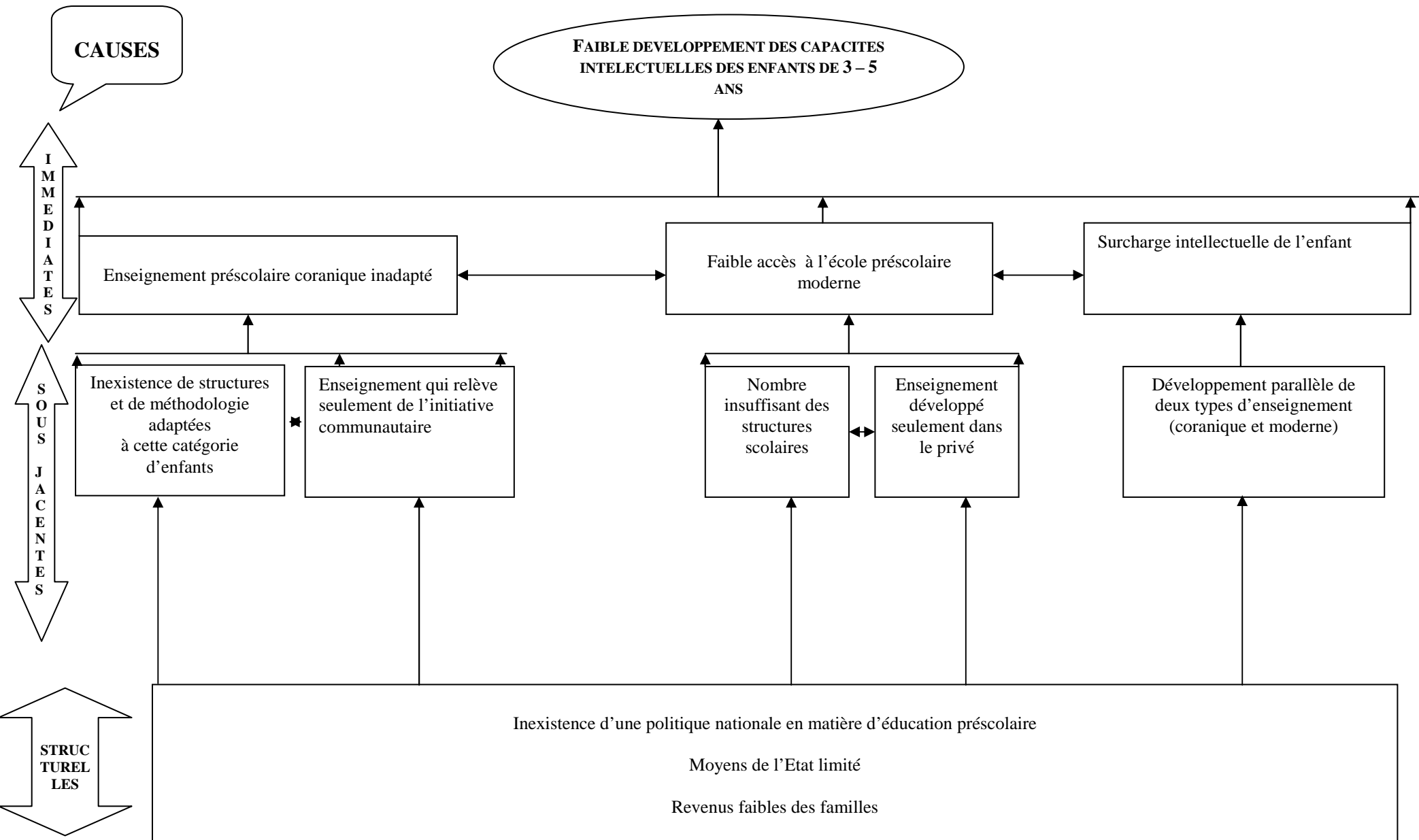
L'école préscolaire moderne : c'est à partir des années 80 que les premières écoles de ce type ont vu le jour contrairement à l'école coranique, peu d'enfant y accède.

1.2. Tendance et évolution

La tendance est à la hausse, à l'école coranique, en 1989 le taux de scolarisation global s'élevait à 156% et 179% en 1999. Ce taux élevé s'explique par le fait que l'école coranique accueille également des enfants de plus de 5 ans. Par ailleurs certaines écoles coraniques commencent à adopter une nouvelle méthodologie d'éducation en prenant en compte un des aspects fondamentaux de ce type d'éducation qui est l'éveil de l'enfant.

Ces dernières années on constate l'implantation de certaines écoles préscolaires modernes au niveau des centres urbains et de quelques localités rurales sous l'impulsion du secteur privé ou des associations villageoises. Cependant ces initiatives restent limitées et ne concernent que peu d'enfants de 3 à 5 ans à cause de l'écolage élevé. Il convient de souligner que les enfants qui les fréquentent, vont également à l'école coranique après l'école maternelle.

D'autre part, suite à la Conférence de Jomtien, une loi d'orientation et un plan directeur de l'éducation et de la formation reprennent certaines des recommandations de la conférence.



Cause immédiate 1 : Education préscolaire coranique inadaptée

Le but principal d'une éducation préscolaire, est l'éveil de l'enfant. Or aux Comores, le souci premier dans ce type d'enseignement est de transmettre seulement à l'enfant la culture musulmane par l'apprentissage du coran et les préceptes de l'islam. A la sortie de ces écoles l'enfant doit être capable de lire le coran sans pour autant en comprendre la signification. Par ailleurs beaucoup d'enfants à l'âge de 6 ans quittent ces écoles pour se retrouver dans un environnement éducatif tout à fait différent (l'école primaire calquée sur le modèle français).

Deux causes sous jacentes expliquent l'inadaptation de l'éducation préscolaire coranique

1.1. Inexistence de structures et de méthodologie adaptée à cette catégorie d'enfants

Malgré son caractère démocratique l'enseignement coranique reste archaïque, aucune méthodologie commune d'enseignement n'existe chaque maître coranique a le libre choix d'adopter la méthodologie qui lui semble la plus appropriée sans prendre en compte les capacités d'assimilation des enfants surtout à cet âge.

De même les structures sont le plus souvent inadapté, dans certaines écoles les enfants sont assis par terre. Les maîtres peuvent même accueillir les enfants chez eux où les salons font office d'école.

1.2. Enseignement qui relève seulement de l'initiative communautaire

L'enseignement coranique échappe totalement au contrôle du Ministère de l'éducation nationale. Ce type d'enseignement est sous la responsabilité directe de la communauté. Les coûts non significatifs sont pris en charge par la communauté elle même, qui peut céder par exemple un foyer villageois pour accueillir les enfants. Le paiement symbolique des maîtres est pris en charge par les familles.

Cause immédiate 2 : Faible accès à l'école préscolaire moderne

Bien que dans les écoles plusieurs activités sont proposées aux enfants, une minorité d'enfants de cadres (ces parents ont compris l'utilité de cette éducation dans la mesure où elle prépare l'enfant à mieux affronter l'enseignement primaire). y ont accès. Le coût relativement élevé par rapport au pouvoir économique du comorien moyen limite l'accès de certains enfants à ces écoles. Il faut rappeler également que l'un des objectifs principaux d'une éducation préscolaire est le développement de l'éveil de l'enfant or les activités d'éveil sont assez limitées dans ces écoles. Comme pour l'école coranique au lieu d'aider l'enfant à mieux développer ces capacités intellectuelles par des jeux éducatifs, on mise surtout sur l'apprentissage de l'écriture et de la lecture du français. Les causes sous jacentes ci-après expliquent ce faible accès

2.1. Nombre insuffisant des structures préscolaires modernes

Les écoles préscolaires modernes sont limitées à certaines zones urbaines. La presque totalité des enfants inscrits dans les écoles préscolaires modernes proviennent du milieu urbain (1 205) contre 107 enfants du milieu rural soit 6,68% des enfants de la tranche d'âge 3-5ans. En Grande Comore on compte 701 enfants inscrits dans ce type d'enseignement soit 1,28 % de cette tranche d'âge; 572 à Anjouan soit 1,53% et seulement 39 soit 0,81% à Mohéli.

2.2. Enseignement développé seulement dans le privé

Ces inégalités d'accès à l'école préscolaire moderne s'expliquent par le fait que seul le secteur privé propose ce type d'enseignement. L'école privé coûte cher (l'écologie se situe entre 30 000 et 40 000 francs comorien par trimestre et par enfants). Dans un contexte économique difficile avec des salaires moyens très bas, un nombre d'enfants par femme élevé combiné à une absence de politique officielle d'enseignement dans le préscolaire, il est difficile de faire ce sacrifice.

Cause immédiate 3 : Surcharge intellectuelle de l'enfant

Aux Comores comme on a vu dans les paragraphes précédents deux types d'enseignement préscolaires pour les enfants de 3-5 ans se développent parallèlement. Ainsi les parents se trouvent dans l'impossibilité de choisir entre ces deux écoles dans la mesure où chacune de ces écoles a son importance pour le développement de l'enfant et son intégration dans la société.

La religion musulmane est très enracinée dans les mœurs. L'école coranique reste donc un passage obligé pour tout enfant comorien. D'autre part certaines familles comoriennes ont compris le rôle important de l'école préscolaire moderne dans la poursuite des études dans le primaires et se scolaire des enfants et n'hésitent pas à envoyer leurs enfants dans ces écoles.

La cause sous jacente ci-après explique ce phénomène

3.1. Développement parallèle de deux types d'enseignement préscolaire

En l'absence d'un programme intégré (qui lie les deux types d'enseignement), certains enfants sont obligés de suivre parallèlement deux enseignements complètement différents. Aucune étude n'a encore évalué les impacts de ces pratiques. On ne peut que se demander si à ce cycle de vie, l'enfant a les capacités intellectuelles de suivre ce rythme sans trop faire de dégâts.

Causes structurelles

Le besoin affiché des familles pour une éducation des enfants dès leur plus jeune âge fait que chaque parent selon ses moyens tente de satisfaire ce besoin. La non satisfaction de ce besoin par l'Etat est liée à l'absence d'une politique nationale en matière d'éducation préscolaire qui peut s'expliquer en partie par la faiblesse des moyens de l'Etat mais aussi par un choix assez restrictif des priorités dans ce domaine.

III.2 EDUCATION DU PRIMAIRE

Enoncé du premier problème : L'enfant a des difficultés pour accéder à l'école élémentaire.

2.1 Manifestation et ampleur

Ce problème est préoccupant en raison de son ampleur car si l'on considère, d'une part, le taux brut d'admission à l'école élémentaire, qui indique le niveau global d'accès à l'enseignement élémentaire et, d'autre part le rapport entre la demande d'éducation et l'offre de service du système éducatif, il ressort qu'un nombre important d'enfants sont privés du Droit à l'éducation et donc du Droit fondamental au développement.

2.2 Tendance et évolution

En effet, l'enquête réalisée en 1999 par la Direction générale de la planification du Ministère de l'Education nationale, montre que le taux brut d'admission est passé de 66,3 % en 1988/89 à 78,7 % en 1998/99.

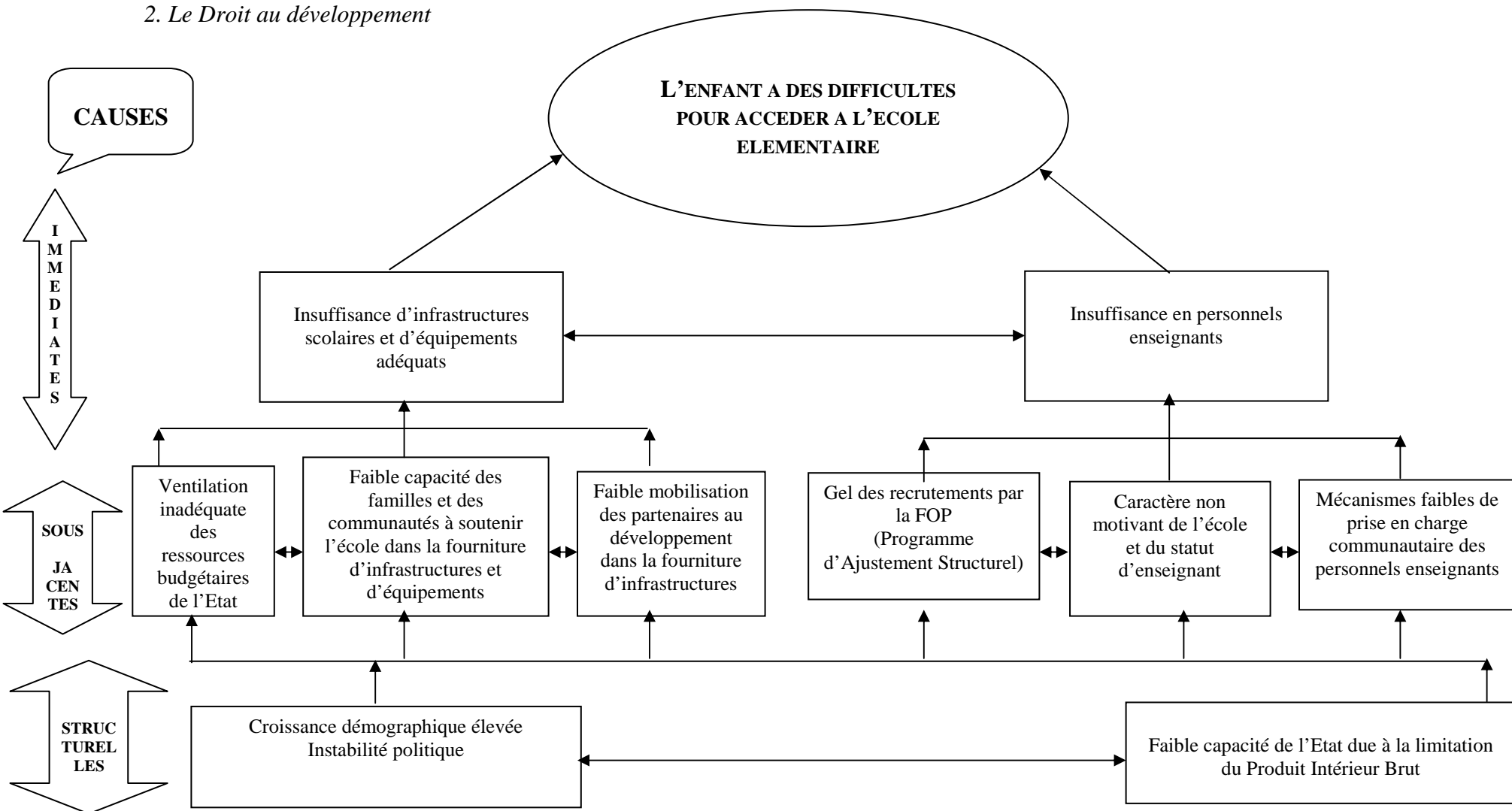
L'évolution de cette situation présente une disparité par rapport au sexe de l'enfant. En 1988/89, le taux brut d'admission est de 74,8 % pour les garçons et de 58,3 % pour les filles. De la même façon, il est respectivement passé à 83,3 % et à 73,9 % en 1998/99.

Dans l'ensemble, le taux des élèves qui fréquentent l'enseignement privé est passé de 3,5 % en 1993/94 à 12,9 % en 1998/99.

Le diagramme d'analyse de causalité de ce problème présenté à la page suivante, illustre cette situation :

L'ENFANT DE 6 – 14 ANS

2. Le Droit au développement



Cause immédiate 1. L'insuffisance d'infrastructures scolaires et d'équipements adéquats

Cette situation, bien décrite dans le Plan Directeur de l'Education (pour la période allant de 1996 à 2001), oblige à recourir à la double vacation pour 66 % des salles de classe. Dans ce cas, une salle accueille deux divisions d'élèves, l'une travaillant une semaine le matin et l'autre l'après-midi en permutant toutes les semaines. De plus l'exiguïté générale des salles limite considérablement les capacités d'accueil de celles-ci (36 % des salles de classes ont une superficie inférieure à 40 m²). Les bâtiments sont vétustes et la majorité d'entre eux datant d'avant 1980 sont dans un état de délabrement avancé faute d'entretien.

L'insuffisance du mobilier fait qu'en moyenne trois à quatre élèves partagent un table-banc prévu pour deux.

Cette situation de carence en infrastructures et équipements scolaires est engendrée par **trois causes sous-jacentes**, à savoir :

a) La ventilation inadéquate des ressources budgétaires de l'Etat

Le financement du secteur de l'éducation est assuré pour l'essentiel par les ressources nationales qui comprennent le budget de l'Etat, les contributions des familles et des communautés, complété par des ressources extérieures mobilisées dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

- L'allocation faite au secteur éducatif représente 25 % du budget de l'Etat (soit un peu plus de 4 % du produit intérieur brut) et sert essentiellement à payer les salaires.

Une part importante de ce budget (67 %) constitue ainsi la masse salariale, et le peu de ressources destinées au fonctionnement demeure fictif à cause de problèmes de trésorerie.

b) La faible capacité des familles et des communautés à soutenir la réalisation des infrastructures

La société comorienne a de tout temps organisé sa vie publique dans un cadre islamique fortement communautaire. De par cette caractéristique très marquée à Ngazidja, par tradition dans cette île, la population participe aux programmes de réalisation d'infrastructures et d'équipements (construction de routes, d'écoles, de formations sanitaires, construction de citernes publiques, et plus récemment électrification des villages). Ce dynamisme communautaire ne se retrouve pas avec la même intensité dans les autres îles.

Malgré les efforts consentis par les communautés dans le financement du système éducatif, la valeur ajoutée due à l'apport de celles-ci dans le développement de ce secteur n'était pas bien appréciée.

c) La faible mobilisation des partenaires au développement dans la réalisation des programmes éducatifs

Le Plan Directeur de l'Education Nationale issu des recommandations des Etats Généraux sur l'Education, élaboré pour financer le fonctionnement du système éducatif pour la période 1997 – 2001, n'a pas bénéficié de l'appui escompté de la part des partenaires. En effet estimé à près de 13 207,62 millions de francs comoriens dont 57,36 % vont à l'enseignement élémentaire soit environ 7 576,47 millions, 80% du financement devrait être assuré par les partenaires extérieurs.

Cause immédiate2. Le déficit en personnels enseignants

a) Le gel des recrutements

La réforme engagée dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel a gelé les recrutements à la situation de 1994. Ceci oblige à reporter d'année en année un déficit devenu chronique de l'ordre de 300 enseignants et empêche de faire face à l'accroissement des effectifs d'élèves (en moyenne + 2,4 % par an entre 1990 et 1999) dû à la forte pression démographique.

En moyenne, les ratios élèves / maître passent de 37,6 en 1988/89 à 36,7 en 1998/99. Actuellement ces ratios sont de 28,1 en zone urbaine et de 40,4 en zone rurale.

b) Le caractère non motivant de l'école et du statut de l'enseignant

Le contexte difficile dans lequel se trouve l'école élémentaire, le manque d'outil didactique, le gel et l'évolution lente de la carrière des enseignants comparativement à celle des agents des autres administrations, l'accumulation des arriérés de salaires et l'élévation du coût de la vie réduisent considérablement le pouvoir d'achat des enseignants et affectent leur image de marque et leur crédibilité. Du même coup, cette situation entraîne la désaffection de la fonction d'enseignant.

Au total, seulement 40 % des instituteurs remplissent les conditions requises pour enseigner alors que paradoxalement les institutions de formation initiale et continue ne reçoivent pas les moyens adéquats pour faire face à cette demande de formation.

c) La faiblesse des mécanismes de prise en charge communautaire des personnels enseignants

Malgré les efforts déployés par les autorités comoriennes pour assurer le service d'éducation obligatoire à l'enfant comorien en âge scolaire, le règlement de la crise de l'éducation reste un défi majeur pour l'avenir du pays. Il convient de noter qu'au cours de ces deux dernières années, les grèves se sont réduites ce qui a permis de renouer avec un déroulement normal de l'année scolaire.

Causes structurelles

Les programmes mis en place pour apporter des solutions aux problèmes qui provoquent ce dysfonctionnement du système éducatif verront leur efficacité fortement amoindrie si la recherche de ces solutions ne se fait pas en profondeur. Il s'agit là, de s'attaquer aux **causes structurelles** du problème lié à la difficulté qu'a l'enfant pour accéder à l'école élémentaire, à savoir :

- La pression démographique avec sa conséquence sur l'augmentation progressive de la demande d'éducation.
- L'instabilité politique qui ne permet pas de mettre en œuvre le Plan Directeur de l'Education et de la Formation
- La faible capacité de l'Etat due à la limitation du Produit Intérieur Brut, qui empêche le système éducatif national d'exercer convenablement sa fonction de soutien effectif à l'enfant.

Enoncé du deuxième Problème : Le faible rendement du système éducatif n'apporte pas un soutien effectif à l'enfant.

Ici se pose la double problématique de savoir si le système éducatif comorien est rentable, c'est à dire s'il permet d'obtenir le meilleur rapport coût/efficacité et si l'enfant comorien tire avantage du service d'éducation que ledit système est sensé lui fournir.

En première analyse, il s'agit d'examiner les facteurs déterminant l'efficacité de l'école et de vérifier s'ils sont tous favorables au plein épanouissement de la personnalité de l'enfant, à l'accroissement de ses capacités intellectuelles, « *au développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités* ». Il s'agit ensuite de voir « *si le système éducatif prépare l'enfant comorien à une vie adulte active, dans le respect de ses valeurs culturelles ... ainsi que celles d'autrui* » (Article 29 de la CDE).

2.2.1. Manifestation, ampleur et évolution : Le concept de rendement appliqué au système éducatif a deux acceptions qu'il convient de préciser.

Le rendement éducatif d'un système désigne la capacité qu'a ce système de donner aux enfants scolarisés, les compétences qu'ils doivent avoir en terme de savoir-faire cognitifs et pratiques, en terme de savoir-être, de savoir-devenir et de savoir-vivre ensemble, afin qu'ils puissent développer leur personnalité, conquérir et protéger l'environnement et se former à une citoyenneté responsable.

L'efficacité du système qui représente la capacité qu'a ce dernier à scolariser avec un coût raisonnable le maximum d'enfants.

Cet examen prend en compte les trois critères suivants qui indiquent le niveau de rendement du système éducatif, à savoir :

- Le taux de redoublement qui nous fournit un indice sur la qualité du service fourni et sur le niveau d'adaptation des enseignements dispensés ;
- Le taux de survie d'une cohorte d'élèves au niveau minimum de l'alphabétisation durable, est un indicateur de l'attrait de l'école ;
- Le coefficient d'efficacité qui indique le nombre d'élèves qui effectuent une scolarité normale pour un cycle donné, sans redoublement est un indicateur de résultat lié à la participation élevée des élèves en terme d'assiduité, de poursuite et d'achèvement des études.

2.2.2 Tendances et évolution

Le taux de redoublement avoisine les 25% de 1989 à 1992 indifféremment du sexe de l'élève. Cette situation préoccupante amène à s'interroger sur la qualité des réponses données par l'école aux attentes de l'élève, de la famille et de la communauté, c'est à dire sur la pertinence de la finalité de l'école et l'adaptation des enseignements qu'elle dispense.

L'échec scolaire est reconnu par tous et alimente, à chaque occasion, le débat national sur la mission de l'école comorienne. Les premiers résultats de l'étude sur le niveau de connaissances des élèves connue sous le vocal M.L. organisé en mai 2000 qui est en cours de finalisation confirme ce constat et fait ressortir que l'objectif de seuil de maîtrise désirée en

lecture, écriture et en calcul pour le primaire fixée à Jomtien est encore loin d'être satisfait.

Sur l'ensemble des élèves testés seuls 7% ont atteint le niveau requis en lecture, 3% le niveau requis en vie courante et 2% le niveau requis calcul. La même étude a pu faire ressortir les facteurs influents sur lesquels il faudrait agir si l'on veut améliorer le niveau des connaissances des élèves. Il s'agit de la scolarisation pré-primaire, de la disponibilité de manuels scolaires, du niveau d'éducation de la mère du niveau socio-économique de la famille, de la formation initiale des enseignants, de la visite régulière des encadreurs pédagogiques.

Même si, comme nous l'avons vu, l'article 2 de la loi N^o 94 – 035 / AF du 20 décembre 1994 portant orientation sur l'éducation prescrit l'obligation scolaire à l'enfant de 6 – 14 ans, le phénomène d'abandon scolaire précoce a tendance à s'aggraver surtout pour la fille dont l'évolution de la situation entre 1987/88 – 1988/89 et 1997/98 – 1998/99 se traduit par l'augmentation du taux d'abandon qui passe successivement de 9,6% à 15,1% pour le CP1, de 2,9% à 9,3% pour le CP2, de 9,7% à 12,6% pour le CE1, de 4,7% à 11,6% pour le CE2 et de – 0,4% à 15,1% pour le CM1.

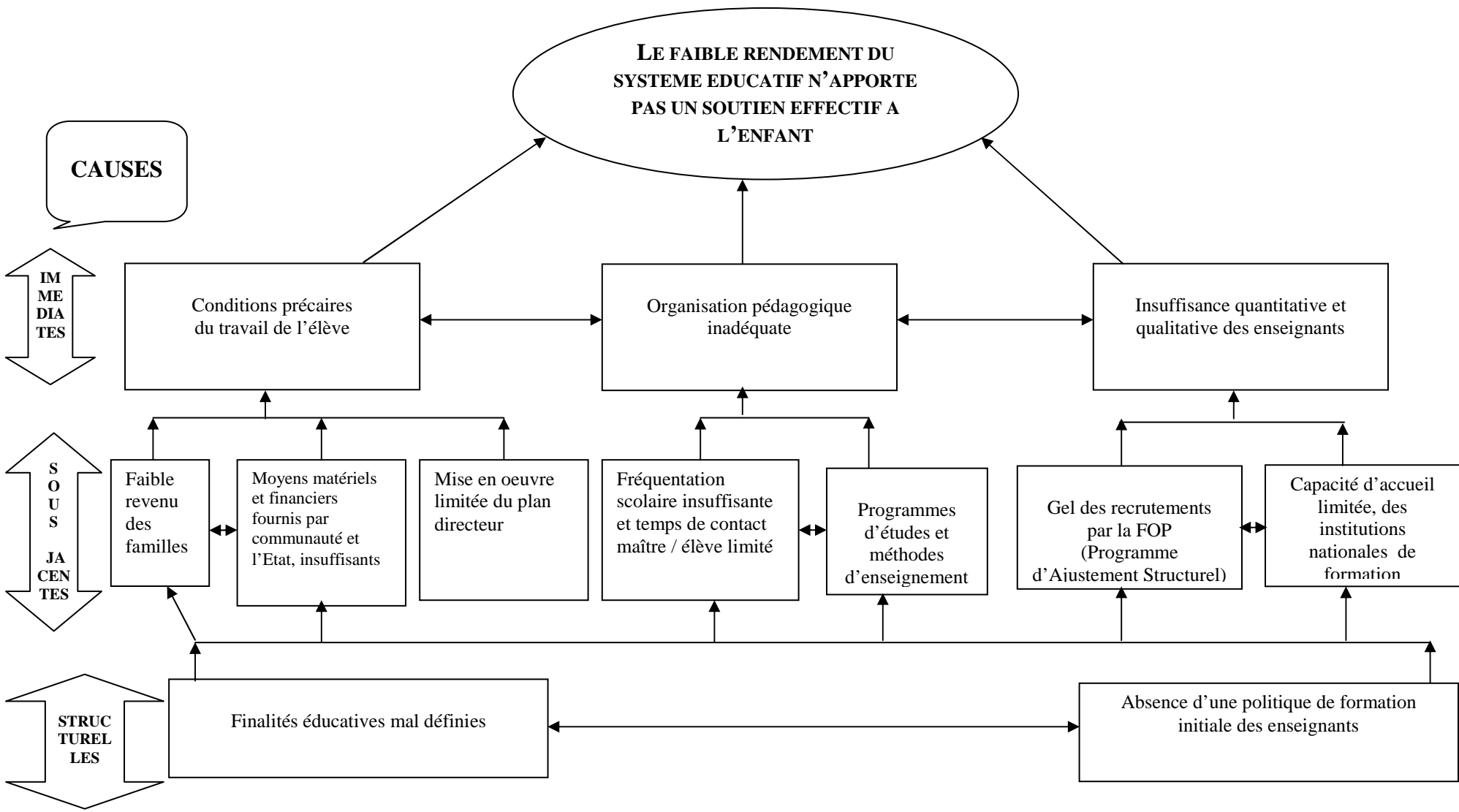
La législation comorienne est en conformité avec les principes fondamentaux de « *l'intérêt supérieur de l'enfant* » et de « *non-discrimination* » car le préambule de la loi N^o 94 – 035 / AF du 20 décembre 1994 portant orientation sur l'éducation, stipule dans son 3^{ème} paragraphe que « *Le service d'éducation est organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il reconnaît à tous les enfants la même dignité : il les accueille en conséquence dans des conditions semblables pendant toute la période couvrant la scolarité obligatoire et rejette toute forme de discrimination, de quelque nature qu'elle soit. Il contribue ainsi à l'égalité des chances* ».

À propos d'égalité de chance, ce principe demeure simplement dans les déclarations car il a déjà été montré au cours de l'examen du problème relatif à la difficulté qu'a l'enfant pour accéder à l'école élémentaire, que même si cette situation a enregistré une amélioration entre 1988/89 et 1998/99, celle-ci s'est faite au détriment de la petite fille.

Il en est de même pour la performance scolaire puisque malgré la progression enregistrée en matière de promotion au niveau des filles, son taux de promotion (57,9%) étant supérieur à celui du garçon (56,5%) et son taux de redoublement (23,9%) plus faible que celui du garçon (27,5%), celle-ci est amenée à quitter précocement le système éducatif puisque le taux d'abandon scolaire étant de 18,2% pour les filles contre 16,1% pour le garçon. Cette situation pourrait peut être s'expliquer par le comportement de la famille à l'égard de la petite fille, mais on peut se demander si le système éducatif a créé les conditions favorables pour la retenir et si d'une manière générale l'Etat a prévu les mesures pénales adéquates pour sanctionner toute infraction aux dispositions législatives, et s'il a pris les mesures nécessaires d'ordre administratif, sociale et éducatif pour protéger la petite fille.

2. Le Droit au développement

L'ENFANT DE 6 – 14 ANS



Cause immédiate1 : Les conditions précaires du travail de l'élève

- **Le soutien de la part de la famille et de la communauté** est efficace lorsque l'enfant va à l'école en bon état de santé, qu'il n'est pas victime de malnutrition, qu'il ne souffre pas de carence en protéines et en calories, de faim ou de carence en micronutriments et qu'il n'est pas atteint de maladies ou d'affections parasitaires et de troubles oculaires, auditifs ou dyslexiques.

Cette efficacité est d'autant plus garantie que la famille entretient des échanges fréquents avec le personnel de l'école et que la communauté participe au fonctionnement et à la gestion de ladite école. Pour cela, les parents et les enseignants s'organisent en association et tiennent des réunions régulières où ils traitent les problèmes liés à la vie scolaire et décident de l'organisation conjointe des manifestations publiques de l'école à des fins récréatives pour les enfants et de collecte de moyens de fonctionnement pour les organes de gestion de l'école.

Le soutien des parents consiste aussi d'une part, en l'achat des fournitures scolaires à leurs enfants et d'autre part, dans la limite de leurs capacités, en l'apport de leur concours à l'école sous forme d'enseignement dans des domaines spécialisés et de réalisation des tâches qui doivent se faire dans le prolongement des activités scolaires à la maison (surveillance des devoirs ...).

La participation de la communauté dans la gestion de l'école intervient dans le cadre du conseil d'école où elle joue un rôle utile et exerce une autorité et des fonctions clairement définies d'un commun accord avec les responsables administratifs et pédagogiques de l'école.

Par rapport à cet élément de soutien, l'on peut considérer que pour la catégorie d'enfants de 6 – 14 ans, le problème de la malnutrition ne se pose pas avec la même gravité que pour les enfants de 0 – 5 ans. Par contre les enfants de cet âge sont exposés à des maladies liées à des affections parasitaires par manque d'hygiène ou éventuellement souffrent de troubles sensoriels qui peuvent perturber le déroulement normal de leurs cursus scolaires. Aucun chiffre n'étant disponible pour ce type d'anomalie de fonctionnement des organes sensoriels, il serait souhaitable de mettre rapidement en place à l'école, un programme de dépistage dans ce domaine.

S'agissant de la participation des familles et de la communauté dans la vie et la gestion de l'école, les programmes Comores / UNICEF et FADC ont permis de créer le cadre institutionnel par la mise en place des Comités de pilotage et des Conseils d'écoles. Il reste maintenant à dynamiser ces structures et à développer une synergie favorisant l'implication effective des familles et permettant le renforcement des capacités réelles de gestion des communautés.

- **Le soutien de la part du système éducatif ou de l'État** est efficace lorsque celui-ci délègue effectivement à l'école, un certain nombre de pouvoirs à des fins d'amélioration et lui fait connaître de manière explicite ses espérances de performances scolaires par l'établissement et la communication de normes de qualité applicables aux élèves.

Ce soutien est d'autant plus déterminant que l'État fournit à l'école les services nécessaires à sa réussite et qu'il contrôle et évalue ses résultats ainsi que les efforts qu'elle fournit pour améliorer les conditions de travail de l'enfant.

Les pouvoirs délégués par le système doivent donc reconnaître à l'école les compétences en matière d'établissement de calendrier et de programme de travail, de détermination des besoins en matériel et de choix des méthodes d'enseignement.

L'appui du système peut également consister en la définition, par les autorités du Ministère de l'éducation, de critères d'efficacité de l'école assignant à cette dernière le niveau d'excellence qu'elle doit atteindre.

L'État fournit les personnels d'encadrement pédagogique (inspecteurs et conseillers pédagogiques) qui informent les enseignants des innovations pédagogiques et les aident à les mettre en pratique. Il assure également la formation initiale et continue des directeurs et des enseignants.

Il apparaît pour cet élément de soutien, que l'État oppose une forte résistance à déléguer des pouvoirs réels à la communauté pour la gestion de l'école.

- **Le soutien de la part de l'enfant lui-même** s'obtient lorsque sa fréquentation scolaire est élevée et lorsque celui-ci est disposé à apprendre. Certes, cette assiduité et cette disposition ne sont garanties que si les conditions de confort sont réunies et si le cadre de vie fourni par l'école s'y prête et provoque l'attrait nécessaire pour maintenir l'enfant à l'école.

Le soutien de l'enfant est efficace si celui-ci participe lui-même aux programmes de l'école dans le cadre des activités de la coopérative scolaire et s'il est représenté aux instances de décision et de gestion de l'école.

La responsabilisation de l'enfant pour son implication réelle dans la vie et la gestion de l'école est loin d'être acquise et l'organisation pédagogique ne prépare pas suffisamment l'enfant à la prise de responsabilités effectives dans le cadre de sa vie future d'adulte.

Cette situation de la précarité des conditions de travail de l'élève est provoquée par les **deux causes sous-jacentes**, ci-après :

- Le faible revenu des familles
- L'insuffisance des moyens matériels et financiers fournis par la communauté et l'État
- La faiblesse dans la mise en œuvre du plan directeur de l'éducation et de la formation

a) Le faible revenu des familles

Quand on sait qu'en moyenne les ménages comoriens au sens strict sont de grande taille (2 parents et 6 enfants), on comprend aisément que la famille doit opérer à des choix pour garantir la vie, la survie, le développement et la protection des enfants par la satisfaction de ses besoins essentiels d'alimentation, de santé, d'éducation et d'habillement.

Une des caractéristiques de la société comorienne est la place importante qu'elle réserve à l'investissement dans l'homme. L'enquête «budget-consommation» réalisée en 1995 par la Direction de la statistique relève que la population accorde une grande importance à l'éducation des enfants malgré la faiblesse des moyens à sa disposition.

Mais le niveau bas de revenus explique la faible capacité de la famille à soutenir l'enfant dans l'achat du matériel scolaire et dans la fourniture des conditions de confort pour un travail décent à la maison.

b) L'insuffisance des moyens matériels et financiers fournis par la communauté et l'Etat

Si l'on revient à la répartition des charges entre les différents acteurs au niveau de l'enseignement élémentaire telle qu'elle a été définie par les Etats généraux de l'Education, bien que les Comités de pilotage et les Conseils d'écoles soient créés, ces structures dans lesquelles doivent s'exercer les pouvoirs de la communauté, ne fonctionnent pas normalement du fait de la trop grande sollicitation faite aux parents qui composent cette communauté.

Suivant cette répartition, le soutien que la communauté doit apporter à l'école concerne les charges et responsabilités qui sont du domaine des infrastructures, du mobilier, de la supervision morale, de la gestion globale et de l'entretien. Cette communauté qui participe à hauteur de 20 % dans tout projet de réhabilitation, de construction d'école ou de son équipement en mobilier, dans la mesure où elle ne possède pas de ressources propres, fait appel aux familles.

L'autre partenaire identifié pour partager ces mêmes charges avec la communauté est la Commune qui, elle, peut avoir son budget propre. Or, la loi N° 83 – 15 / AF relative à l'organisation communale a été votée en 1983 et n'a jamais été promulguée et aucune commune n'a été créée jusqu'ici. Ce qui, malgré les déclarations de l'autorité centrale de vouloir engager une politique de décentralisation, dénote de la résistance de ladite autorité à déléguer ses pouvoirs.

Les ressources allouées par l'État au secteur de l'éducation sont insuffisants mais représentent un gros effort qui correspond à 25 % du budget national. La ventilation qui en est faite affecte près de 36 % à l'enseignement élémentaire. Cette allocation sert pour l'essentiel à payer des salaires (67 %) et la part qui va au fonctionnement sous forme de soutien à l'élève, est fictive en raison des problèmes de liquidité que connaît la trésorerie générale.

d) La mise en œuvre limitée du plan directeur de l'éducation

Bien que le secteur éducation dispose d'un Plan Directeur, celui-ci n'a pas bénéficié de l'appui qu'il fallait en matière de financement des activités prévues. Il convient de noter que le mode de financement dudit plan n'était réaliste puisque 80% du financement devrait être assuré par les partenaires extérieurs ; or les Comores n'a pas pu organiser la table ronde devant permettre aux partenaires d'apprécier le document avant leur engagement. Les événements survenus entre 95 et 197 notamment la déstabilisation du pays par des éléments étrangers et le mouvement séparatiste déclenché à Anjouan.

Cause immédiate 2 : L'organisation pédagogique inadéquate

Parmi les problèmes qui compromettent la scolarité et les résultats des élèves figure en bonne place, l'inadéquation de l'organisation pédagogique. Notre analyse consiste à dégager les facteurs qui sont susceptibles d'améliorer les potentialités pour que le système éducatif atteigne son objectif. C'est ainsi qu'il a été identifié deux causes sous-jacentes à cette cause de dysfonctionnement du système éducatif qu'est l'inadéquation de l'organisation pédagogique, à savoir :

- La fréquentation scolaire insuffisante ;
- L'inadaptation des programmes d'études et des méthodes d'enseignement.

a) Fréquentation scolaire insuffisante et temps de contact entre le maître et l'élève limité

Le taux brut de scolarisation dans le pays est de 92 % en 1999. Nous n'allons pas revenir sur le problème des difficultés d'accès à l'école de l'enfant et sur les disparités qui existent entre milieux ruraux et urbains, et entre garçons et filles, mais nous allons plutôt relever les causes sur lesquelles il faut agir pour permettre aux 8 % des enfants qui restent, de jouir de leur droit à l'éducation, pour créer les conditions favorables afin de les retenir à l'école jusqu'à un niveau minimum d'alphabétisation durable.

- Il s'agit donc de rapprocher le plus possible, l'école du milieu de vie de l'enfant et d'augmenter ses capacités d'accueil pour permettre d'avoir des classes de taille raisonnable et d'éviter la double vacation.

- Il s'agit aussi d'élever le niveau de motivation de la part des parents pour les rendre plus conscients de la nécessité de l'école.

- Il s'agit enfin d'améliorer la situation sanitaire de l'enfant et de combattre la malnutrition pour le rendre plus résistant aux maladies afin d'éviter les nombreuses absences et réduire le taux d'abandon scolaire.

Un des facteurs déterminants dans l'efficacité du soutien que le système éducatif peut apporter à l'enfant est la durée de l'apprentissage, étroitement liée au temps de contact et d'interaction maître-élève, car plus le maître passe de temps à enseigner, plus l'élève apprend. La durée hebdomadaire moyenne de scolarité dans l'enseignement élémentaire était de 30 heures. Mais paradoxalement, en raison de l'insuffisance d'infrastructures, le régime de la double vacation est institué et l'arrêté n° 95 – 221 bis / MEN du 28 avril 1994 ramène cet horaire à 25 heures par semaine.

La durée en heures de l'année scolaire est ainsi passée de 960 à 800 heures, calculée sur la base de 32 semaines de cours effectifs, soit huit mois. Ce qui nous ramène en-dessous de la norme internationale fixée à 880 heures, surtout si l'on tient compte des perturbations qui occasionnent des pertes de temps importants notamment celles qui sont dues aux maladies, aux intempéries et aux grèves répétitives des enseignants qui réclament le paiement des arriérés de salaires accumulés par l'État.

a) Programmes d'études et méthodes d'enseignement inadaptés

L'examen des « programmes et instructions de l'enseignement élémentaire » publiés en février 1996 montre que ceux-ci ont été améliorés par rapport à la pratique traditionnelle qui présentait les programmes sous forme de liste de matières ou de contenus que l'enseignant avait la charge de faire acquérir à son élève.

- L'effort réalisé, introduit par la réforme du système éducatif instaurée par la loi d'orientation de 1995, correspond à la prise en compte de l'enfant au moment de définir les connaissances instrumentales ainsi que les capacités et les aptitudes qu'il doit avoir. C'est un effort réel mais insuffisant car il accorde encore une trop grande importance à la somme des connaissances à acquérir plutôt que de focaliser l'intérêt sur l'enfant lui-même.

De la même façon, les méthodes d'enseignement qui en découlent ne laissent suffisamment de place ni à l'expression de l'opinion ni à l'activité de l'élève, ce qui limite considérablement les droits à la participation et au développement de l'enfant. Une des missions à assigner au système éducatif pour qu'il apporte un soutien effectif à l'enfant, consisterait donc à aider ce

dernier à développer ses capacités de discernement afin qu'il *puisse participer lui-même au processus décisionnel qui le concerne* (article 12 de la CDE).

Pour arriver à prendre en compte la spécificité de cet enfant et la jouissance des droits qui lui sont reconnus, il faut adopter une attitude qui soit en rupture totale avec ces pratiques traditionnelles d'élaboration de programmes. D'où la notion de **curriculum** qui consiste à élaborer un projet éducatif au centre duquel se trouve l'enfant et où les disciplines, au même titre que les enseignants sont relégués au plan de supports à l'apprentissage.

On distinguera par exemple :

- les **objectifs généraux** qui débouchent sur la définition des **profils de sortie** de l'élève à chaque pallier du système éducatif, et
- les **objectifs opérationnels** qui nous donnent les **performances** propres de l'enfant.

Toute action éducative inscrite dans ce projet doit correspondre à une réponse à un problème auquel est confronté l'enfant du fait de la violation de ses droits. Ainsi compris, le projet définit :

- les fins, les buts et les objectifs de chaque action éducative ;
- les voies, les moyens et les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- les méthodes et les outils d'évaluation pour déterminer le niveau d'atteinte des objectifs assignés à l'action éducative concernée.

Même si la loi n^o 94 – 035 / AF portant orientation sur l'éducation parle de « programmes nationaux qui définissent, pour chaque cycle, les connaissances essentielles qui doivent être acquises au cours du cycle ainsi que les méthodes qui doivent être maîtrisées » (article 6), et si le Conseil National Consultatif de l'Éducation que cette loi crée en son article 7 n'est « composé que de personnalités qualifiées nommées par le Ministre de l'Éducation nationale », on peut considérer que le cadre institutionnel existe.

Il s'agit maintenant de promulguer un décret d'application de ladite loi où l'on préciserait la composition du Conseil visé à l'article 7 en réservant la place qu'il faut à l'enfant ou à son représentant si son niveau de maturité ne permet pas sa participation personnelle.

Il s'agit aussi de prendre un arrêté fixant les modalités d'élaboration de ces curricula en améliorant le dispositif par la participation effective de l'enfant, de la famille, de la communauté et l'État. C'est cette synergie qui constitue en soi, un soutien effectif à l'enfant.

De telles dispositions demandent un changement de comportement de la part des autorités centrales qui, au-delà de la simple délégation de leurs pouvoirs, doivent accepter une plus grande participation des citoyens aux responsabilités et à la gestion de l'école. Du coup, l'école se trouve conférée le nouveau rôle de moteur du développement communautaire comme prévu dans le Plan Directeur.

Cette nouvelle mission exige de la part du personnel de l'école un profil nouveau particulièrement pour le directeur qui doit exercer sa fonction de leader.

Il faut donc envisager un aménagement des programmes de formation initiale des enseignants et mettre en place une formation permanente qui tienne compte de cette dimension, afin d'améliorer la qualification de ces personnels et de les préparer à accueillir favorablement les changements apportés par l'introduction des curricula de formation.

Cause immédiate 3 : L'insuffisance quantitative et qualitative des enseignants

Cette situation a déjà été étudiée comme cause sous-jacente du problème relatif à la difficulté que l'enfant a d'accéder à l'école. Elle réapparaît ici comme cause immédiate de la faiblesse du soutien qu'apporte le système éducatif à l'enfant.

La catégorie des enfants de 6 – 14 ans comptait 61 777 garçons contre 58 365 filles soit un total de 120 142 enfants. En appliquant le taux d'accroissement annuel moyen de 2,7%, il devrait y avoir au total 146 093 enfants de cette catégorie en 1999. Si l'on maintient le ratio maître / élève de 1 / 36,7 de l'année 1999, il faut 3 981 enseignants pour accueillir la totalité de ces enfants, dans la mesure où tous les enfants ont droit à l'éducation, soit un déficit de 2 003 enseignants.

Mais si l'on retient l'hypothèse moyenne de baisser ce ratio à 1 / 30 pour avoir des classes à taille convenable aux fins d'améliorer les conditions de travail de l'élève et d'alléger la charge du maître, il faudrait au total 4 870 maîtres, soit un déficit de 2 892 enseignants. Enfin, si l'on retient l'hypothèse idéale d'un ratio de 1 / 25, il faut 5 844 enseignants ce qui correspond à un déficit de 3 866.

a) Le gel des recrutements par la Fonction publique

La situation des effectifs d'enseignants est figée depuis 1994 à cause du Programme d'Ajustement Structurel. Cette mesure contribue à aggraver la situation de violation du droit à l'éducation pour tous les enfants.

b) La capacité d'accueil limitée, des institutions nationales de formation

La demande de formation est très forte si l'on considère l'exigence de scolariser la totalité des enfants en âge d'aller à l'école. Le système éducatif ne doit pas se contenter seulement d'accueillir ces enfants, mais il doit surtout garantir que le service d'éducation qu'il leur offre soit de bonne qualité. La demande de formation se manifeste aussi en terme de qualification du personnel enseignant.

Au total, seulement 40 % des instituteurs remplissent à la fois les conditions académiques et pédagogiques requises pour enseigner. Paradoxalement les institutions de formation initiale et continue ne reçoivent pas les moyens adéquats pour faire face à cette forte demande de formation qu'exige la scolarisation totale des enfants comoriens.

En effet, l'Institut pour la Formation des Enseignants et de la Recherche en Education (IFERE) est l'institution spécialisée pour la formation des personnels enseignants de l'école élémentaire. Il accueille en formation pour un cycle de 2 ans les candidats titulaires du baccalauréat. Ses capacités d'accueil lui permettent seulement de former des promotions d'une quarantaine de stagiaires qui arrivent en fin de cursus.

À ce rythme, l'IFERE ne pourra jamais satisfaire les besoins en enseignants du système éducatif. C'est pourquoi, en complément à ces sessions bloquées sur une période unique de 2 ans, cet établissement a intérêt d'adopter une stratégie de formation permanente, en s'appuyant sur la structure d'encadrement pédagogique existante formée des inspecteurs et conseillers pédagogiques.

Causes structurelles

En dernière analyse, si l'on veut que le système éducatif apporte un réel soutien à l'enfant, il faut agir sur les causes structurelles à savoir les finalités éducatives mal définies et l'absence d'une politique de formation initiale des enseignants prenant en compte les besoins d'éducation de l'enfant. Ainsi, faut-il impérativement définir clairement des objectifs scolaires et sociaux qui doivent faire régulièrement l'objet d'un suivi, et offrir aux élèves de nombreuses occasions d'assumer leurs responsabilités.

III.3 Alphabétisation

Enoncé du problème: La femme est faiblement alphabétisée.

3.1 Manifestation et ampleur

Il n'est pas aisé d'établir le niveau d'alphabétisation de la femme de 19 – 49 ans pour deux raisons :

- D'abord, le terme «alphabétisation » désigne à la fois l'action d'alphabétiser et le résultat de cette action (Cf. Dictionnaire encyclopédique Larousse : apprendre à lire et à écrire à un individu ou à un groupe social). Pour cet exercice nous allons plutôt considérer le deuxième concept. Bien entendu les résultats de l'action d'alphabétiser dépendent des critères utilisés.

Par exemple,

◆ l'étude du PNUD sur « la pauvreté aux Comores » définit l'alphabétisation par les critères (a) savoir lire en français, (b) passer le test de la lecture en français et (c) savoir écrire en français, et l'applique à des hommes et des femmes âgés de 15 ans et plus.

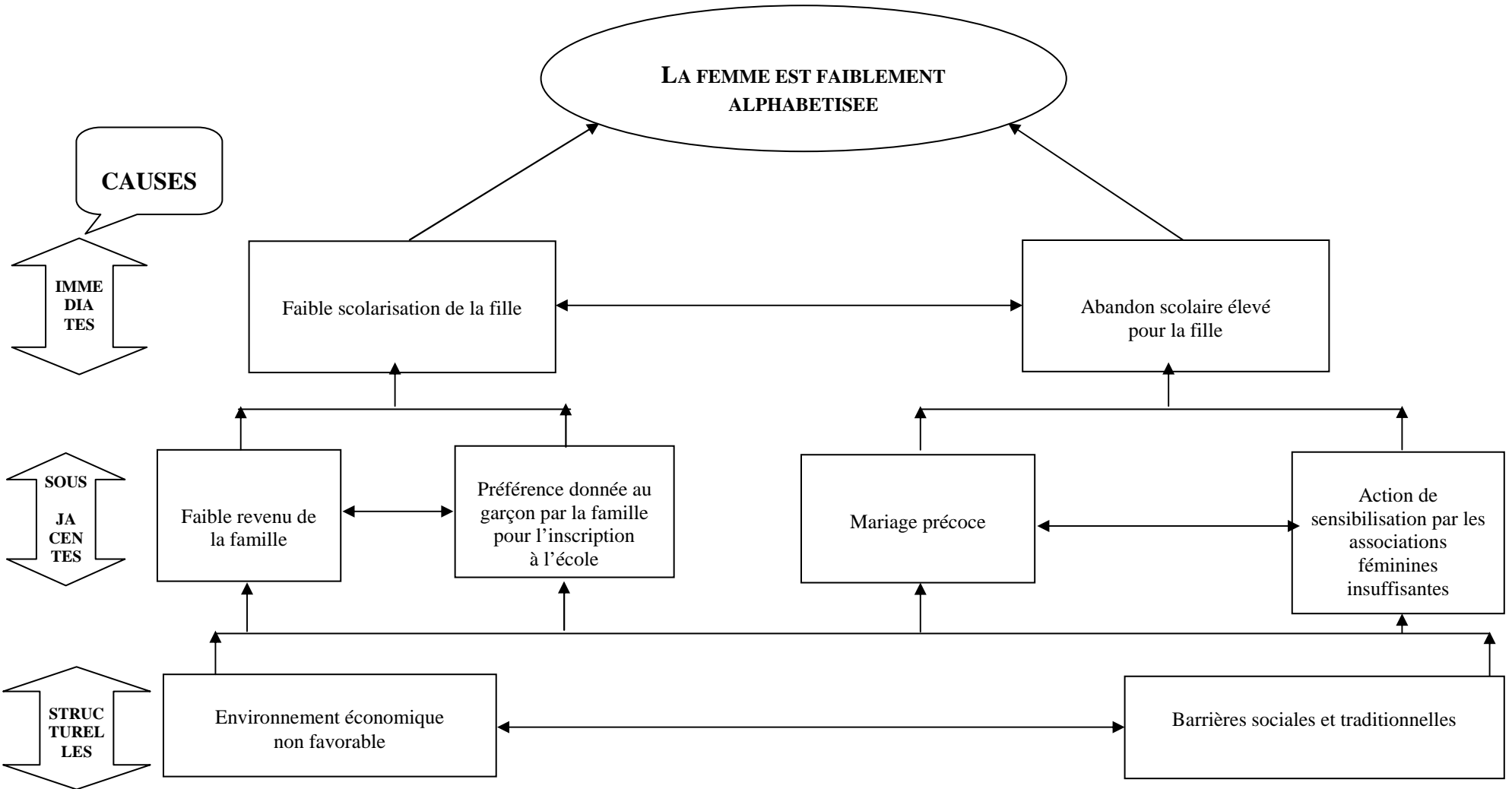
◆ les critères utilisés par la Direction Nationale du recensement pour définir l'alphabétisation sont la maîtrise (a) du shikomori lu et écrit en caractères arabes, (b) du shikomori lu et écrit en caractères latins, (c) du français, (d) de l'arabe et (e) des autres langues (recensement général de la population et de l'habitat en 1991); ces critères sont appliqués à la population de 12 ans et plus.

Il serait plus intéressant de travailler sur la base de la deuxième définition qui permettrait d'avoir une situation plus précise du niveau d'alphabétisation et donc plus proche de la réalité, mais malheureusement elle ne nous fournit suffisamment pas de données sur la femme. La situation telle qu'elle apparaît dans le recensement général de la population et de l'habitat de 1991, fait ressortir que le niveau d'alphabétisation globale est plus élevé que celui de l'alphabétisation en français. Cette situation pourrait peut-être s'expliquer par le rôle que joue l'école coranique qui accueille la presque totalité des enfants comoriens en offrant les mêmes chances au garçon et à la fille. Cette caractéristique fait de l'école coranique où la langue d'enseignement est le shikomori et la langue arabe, une institution plus démocratique que l'école publique où la langue d'enseignement est le français.

Le traitement discriminatoire à l'égard de la petite fille, que nous avons relevé lors de l'examen du problème relatif à la difficulté qu'a l'enfant pour accéder à l'école, induit à la longue le faible niveau d'alphabétisation de la femme, situation que peut représenter le diagramme ci-après :

LA FEMME DE 19 – 49 ANS

2. Le Droit au développement



1.2.1. La faible scolarisation de la fille

Lors de l'examen du problème relatif à la difficulté qu'a l'enfant d'accéder à l'école, il a été noté que cette situation était plus grave chez la fille que chez le garçon.

En effet, le taux brut de scolarisation des garçons est passé de 92,1 % en 1988/89 à 99,1% en 1998/99 alors que celui des filles est passé de 75,5 % à 84,8 %. Malgré cette inégalité de chance liée au genre, la situation s'est très légèrement améliorée, l'évolution de l'indice de parité variant de 0,8 à 0,9 au cours de cette période.

De la même façon, si l'on considère le taux net de scolarisation pendant la même période, il est passé de 68,1 % à 64,9 % pour les garçons alors qu'il est passé de 55,7 % à 55,4 % pour les filles. Ceci correspond à une stagnation de la situation puisque l'indice de parité est resté à la valeur de 0,8.

Actuellement, l'inégalité de traitement réservé à l'enfant se ressent non seulement par rapport au genre mais également en fonction de la zone de résidence de celui-ci. Ainsi, le taux net de scolarisation en **zone rurale** est de 72,9 % pour le garçon alors qu'il n'est que de 61,2 % pour la fille soit une stagnation de la situation avec un indice de parité de 0,8. En **zone urbaine**, le taux net de scolarisation est de 48,8 % pour le garçon et de 41,3 % pour la fille soit un très léger progrès, l'indice de parité passant de 0,8 à 0,9.

L'amélioration du taux moyen d'accroissement annuel des effectifs des élèves de sexe féminin (2,8 %) traduit les efforts supplémentaires fournis par les autorités pour favoriser l'accès des filles à l'école. Mais paradoxalement, lorsque les parents connaissent des difficultés financières, ils préfèrent scolariser plutôt le garçon que la fille. Le faible revenu de la famille et la préférence donnée au garçon par la famille pour la scolarisation de l'enfant constituent donc **les causes sous-jacentes de la faible scolarisation de la fille**. Ces causes sous-jacentes seront examinées ici.

a) Le faible revenu de la famille

Le faible revenu de la famille a déjà été identifié comme cause sous-jacente à la précarité des conditions de travail de l'élève lors de l'examen du problème relatif à la faiblesse de capacités du système éducatif à soutenir l'enfant de 6 – 14 ans.

Nous retiendrons aussi, que la société comorienne a la caractéristique de réserver une place importante à l'investissement dans l'homme et que de ce fait, malgré la faiblesse des moyens à la disposition de la famille, celle-ci accorde un grand intérêt à l'éducation de ses enfants.

b) La préférence donnée au garçon par la famille pour l'inscription de l'enfant à l'école

Il ressort de l'enquête sur l'identification des principaux obstacles d'accès des filles à l'éducation réalisée en 1998, que, en cas de difficultés financières des familles pour scolariser tous les enfants, pour 65 % des cas, les familles préfèrent scolariser le garçon au détriment de la fille qui est gardée à la maison pour effectuer les travaux domestiques répondant aux besoins de la famille et être préparée à son futur statut de femme et à sa prochaine fonction de mère.

Dans certains cas, les filles (16 % des filles inscrites à l'école) sont obligées de travailler pour financer en partie leur scolarité et/ou subvenir aux besoins de la famille.

1.2.2. L'abandon scolaire élevé de la fille

Généralement, la fille réussit mieux ses études à l'école élémentaire puisque globalement le taux de promotion est respectivement pour la fille et pour le garçon de 57,9 % contre 56,5 % dans l'enseignement public et de 119,5 % contre 118,9 % dans l'enseignement privé. Le taux de redoublement plus faible chez la fille (23,9 %) que chez le garçon (27,5 %) confirme cette situation dans le public.

Mais paradoxalement, le taux d'abandon scolaire est plus élevé chez la fille (18,2 %) que chez le garçon (16,1 %), situation qui n'est pas issue des résultats scolaires individuels des élèves mais qui ne peut s'expliquer que d'une part, par le mauvais fonctionnement du système éducatif (coût unitaire par année d'étude trop élevés, mauvaise organisation et inadéquation des programmes d'enseignement) pour 22 % des cas d'abandon, et d'autre part, par la volonté délibérée des parents de retirer leur fille du système éducatif pour la préparer au mariage, sans qu'aucune institution n'intervienne y compris les associations féminines, pour tirer la sonnette d'alarme sur le danger que constitue une telle pratique.

Ce sont là, les causes sous-jacentes qui sous-tendent ce phénomène d'abandon scolaire élevé de la fille.

a) Le mariage précoce

Ainsi, la fille déscolarisée précocement, surtout en milieu rural, vient rejoindre celle qui n'a jamais eu la chance d'aller à l'école, prédisposée à contracter un mariage sinon forcé mais au moins arrangé. Cette situation expose la fille aux dangers que représentent les grossesses précoces et rapprochées.

Ce problème est très préoccupant de par son ampleur et la précarité des conditions de vie de la population concernée, se trouvant à un stade intermédiaire entre le statut de fille et le statut de mère donc confrontée aux problèmes de la femme. Il mérite un examen approfondi de la part des familles, des communautés, des collectivités, de l'Etat, des ONG's et particulièrement des *associations de promotion féminine*.

b) L'insuffisance de l'action de sensibilisation de la part des associations féminines

Certes, le Réseau Femmes et Développement a inscrit dans son programme d'actions la sensibilisation des familles à la valorisation de la petite fille par l'incitation à sa scolarisation, à sa participation aux activités récréatives et à l'allègement de ses travaux domestiques, mais les actions restent limitées et dispersées pour espérer un impact positif sur l'alphabétisation de la femme.

Causes structurelles

Cette situation entretenue par *les barrières sociales et les pratiques traditionnelles et coutumières* (qui confèrent essentiellement sinon exclusivement à la femme, le rôle de procréation et d'éducation des enfants et également celui de subvenir aux besoins de la famille), est aggravée par *le contexte économique non favorable* qui rend précaire la vie matérielle de la femme. Ce sont là, **les causes structurelles** sur lesquelles il faut agir pour éliminer la faiblesse de niveau d'alphabétisation de la femme.

III.4 Enseignement secondaire

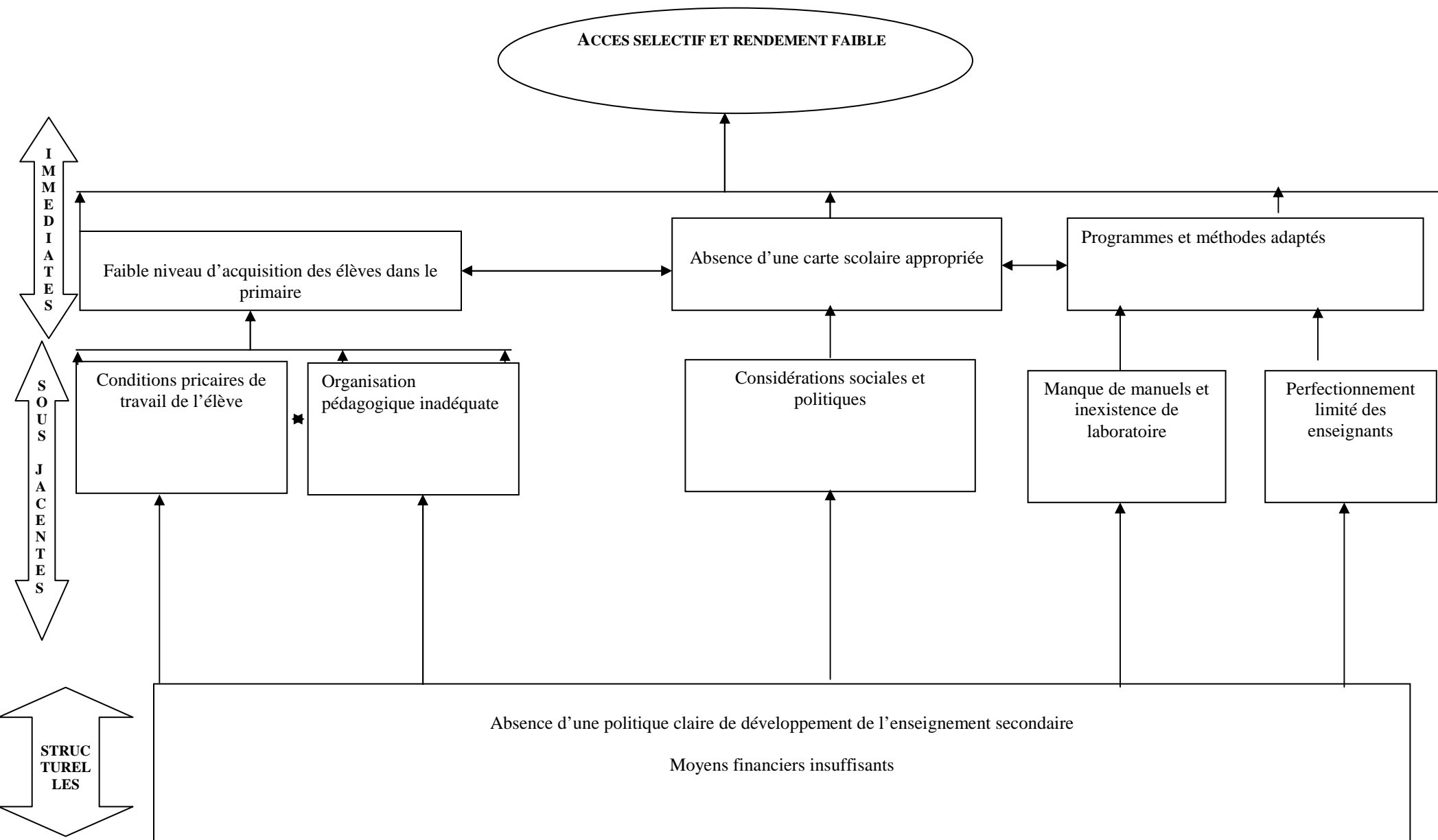
Enoncé du problème : Accès sélectif et rendement peu performant

4.1. Manifestation et ampleur

Malgré l'existence d'un nombre assez important d'établissements secondaires, l'accès est limité à une poignée d'enfants puisque le taux de transition entre le primaire et l'enseignement secondaire est en moyenne de 30%. Une situation qui amène à une sous utilisation de quelques établissements scolaires notamment en milieu rural. Mais avec le développement rapide du secteur privé qui accueille près de 50% des effectifs totaux de ce niveau d'enseignement, ce taux est revu à la hausse. Il convient de signaler que ces établissements recrutent sans tenir compte des résultats de ce concours ; ainsi les enfants recalés au concours peuvent s'inscrire dans ces établissements pour être admis une ou deux années après dans le public. Ce comportement passif des familles et des responsables des établissements privés, favorisé par un manque de vigilance des responsables du Ministère de l'Education Nationale constitue l'un des handicaps du développement harmonieux de ce niveau d'enseignement.

4.2 Tendances et évolution

La baisse ou l'augmentation des effectifs des collèges publics est en rapport direct avec le taux de passage en sixième. En effet le contrôle strict du passage en sixième de 1988 à 1993 a fait chuter les effectifs des collèges de moitié pendant que l'augmentation du taux d'admission en sixième de 1993 à 1996 a provoqué une reprise de la croissance des effectifs. Cette sélection a des conséquences sur le retard d'accès au secondaire puisqu'en 1996, 9% des effectifs avait l'âge légal pendant que 63% avait trois ans et plus de retard en matière de scolarisation. Le cumul du retard de scolarisation fait que près de 61% des enfants réussissent le baccalauréat à l'âge de 25 ans ; c'est le cas en 1993.



Cause immédiate 1 : faible niveau d'acquisitions des élèves dans le primaire

Le faible rendement constaté au niveau du primaire dont les causes sont largement développées, expliquent en partie l'accès limité des enfants au niveau du secondaire.

Cause immédiate 2 : absence d'une carte scolaire adaptée

Le contrôle strict fait que certains établissements secondaires fonctionnent avec des divisions de moins de 20 élèves pendant que d'autres ont du mal à accueillir la totalité des enfants admissibles.

a) A cause des considérations sociales et politiques, le système continue à fonctionner avec des établissements non rentables tant au niveau des effectifs d'élèves qu'au niveau des résultats scolaires. Eu égard du coût élevé de ce niveau d'enseignement, on peut s'interroger sur le maintien des établissements avec moins de 100 élèves au total.

Cause immédiate 3 : programmes et méthodes inadaptés

Les programmes d'enseignement ne tiennent pas compte des besoins actuels de développement de l'enfant d'une part et du développement économique, sociale et technique du pays d'autre part.

D'une manière générale, les méthodes d'enseignement restent essentiellement magistrales et ne favorisent pas la participation active de l'enfant. L'enseignement de science se fait d'une manière archaïque et les travaux pratiques sont inexistantes.

a) le manque de manuels, l'absence de laboratoire et d'équipement d'expérimentation limitent la curiosité et ne favorisent un bon apprentissage.

b) Le manque de perfectionnement des enseignants explique le manque d'intérêt aux méthodes pédagogiques rénovées qui font preuve ailleurs. Il convient de noter que la majorité des enseignants n'ont pas eu une formation de base solide pour le métier d'enseignant

Causes structurelles

L'absence d'une stratégie claire en matière de développement de l'enseignement secondaire fait que l'enseignement, en comparaison à celui dispensé dans le passé, connaît une régression malgré l'existence d'un personnel d'enseignants comoriens multidisciplinaire de niveau académique acceptable.

III.5 Enseignement technique et professionnelle

Enoncé du problème : Formation dispersé et peu productif

5.1 Manifestation et ampleur

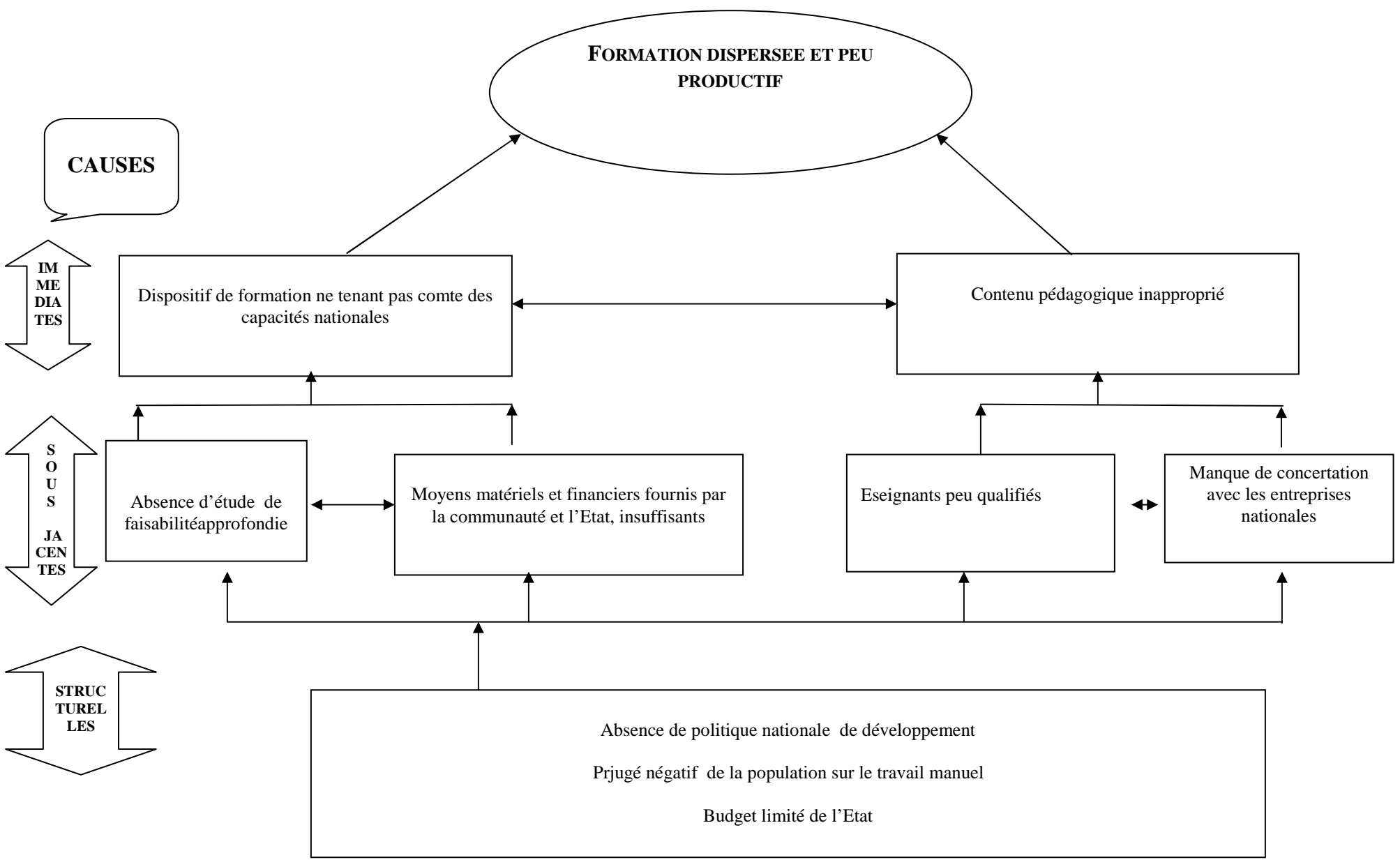
En dépit d'investissements importants dans ce sous secteur, la place de l'enseignement technique et professionnel reste mineur dans l'ensemble du système éducatif comorien. la formation s'organise dans les écoles spécialisées qui ne relèvent pas toutes de la tutelle du Ministère de l'Education Nationale qui la mission de d'assurer la formation des ressources humaines du pays. L'absence de politique et le manque de coordination de ces écoles (chaque Ministère a son école) affaiblit les efforts consentis par le Gouvernement et rend précaire le fonctionnement des ces établissements.

5.1 Tendances et évolution

Au cours de vingt dernières années, cinq établissements publics ont été créés sans que leurs finalités aient été clairement définies, ni prises en compte des capacités financières réelles de l'Etat d'assurer leur fonctionnement. Il s'agit de :

- ✓ Ecole Nationale de Santé soutenu qui vient d'ouvrir ses portes après plus de dix ans d'interruption ;
- ✓ Ecole Nationale Technique et Professionnelle d'Anjoan qui n'a formé qu'une centaine de techniciens ;
- ✓ Ecole Nationale d'Agriculture de Mohéli, rattaché au Ministère du Développement Rural dont la durée de vie est de deux ans ;
- ✓ Ecole Nationale d'Administration et de Commerce de Moroni qui est le seul à se maintenir jusqu'aujourd'hui ;
- ✓ Ecole Nationale de Pêche d'Anjoan dépendant du Ministère du Développement Rural qui a fermé ses portes après deux ans de fonctionnement ;
- ✓ Ecole de Formation Horticole de Mvuni qui est rattachée au Ministère de l'Education Nationale qui avait un objectif de préparer les jeunes déscolarisés à s'insérer a cessé de fonctionner depuis 1996 suite à l'arrêt du financement de la Coopération Française

Cependant on note l'émergence des écoles privées essentiellement en secrétariat et bureautique, en informatique etc.... Contrairement aux écoles publiques qui ont bénéficié d'appui considérable dans le passé, ces établissements privés font face à des difficultés financières énormes réduisant ainsi leur durée de vie.



FORMATION DISPERSEE ET PEU PRODUCTIF

CAUSES

IMMEDIATES

Dispositif de formation ne tenant pas compte des capacités nationales

Contenu pédagogique inapproprié

SUBSTANTIVES

Absence d'étude de faisabilité approfondie

Moyens matériels et financiers fournis par la communauté et l'Etat, insuffisants

Eseignants peu qualifiés

Manque de concertation avec les entreprises nationales

STRUCTURELLES

Absence de politique nationale de développement
Prjugé négatif de la population sur le travail manuel
Budget limité de l'Etat

Cause immédiate 1 : dispositif de formation ne tenant pas compte des capacités nationales

Le fonctionnement de ces établissements est en rapport direct de la durée de vie projet d'appui qui est l'origine de création de l'établissement. Ce problème élucide parfaitement les difficultés de développement auxquelles sont confrontées les Comores. En effet l'appui accordée par les différents partenaires n'a pas permis d'asseoir une véritable politique de formation professionnelle d'autant plus que l'investissement et le financement des premières années fonctionnement ont été assurés. Les réflexions de relance du sous secteur doivent tenir compte de cette préoccupation.

- a) l'absence d'une étude approfondie sur la capacité nationale à développer des stratégies et de mécanismes d'autofinancement des établissements de formation professionnelle n'ont pas permis de rentabiliser l'investissement dans ce domaine.
- b) l'absence d'implication des acteurs privés nationaux dans la réflexion et dans la mise en place

des formations justifiant la création de ces écoles peut expliquer le problème de pérennisation de la formation technique et professionnelle.

Cause immédiate 2 : Contenu pédagogique inapproprié

En dehors de la formation des agents de la santé, les formations techniques et professionnelles développées ces dernières années manquaient de contenu pédagogique indispensable pour la formation de la main d'œuvre dont le pays a besoin. Ce constat nous amène à conclure que les formations développées jusqu'à ce jour, répondaient plus à d'autres impératifs du moment.

- a) Le manque de concertation entre les instituts de formation et les rares entreprises nationales n'a pas permis de proposer des programmes d'enseignement basés sur leurs besoins de formation en vue de faciliter l'insertion des jeunes diplômés.

b) Au-delà de cette cause, on peut avancer également que le Ministère de l'Education n'a pas réellement investi dans la formation des personnels de conception des programmes d'enseignement et des enseignants capables d'enseigner les disciplines. La mise en place de cette disposition aurait permis de développer des politiques appropriées même sans plan de développement économique. La conception était assurée en grande partie par des expatriés n'ayant pas forcément une connaissance approfondie du pays. L'assistance était également limitée dans le temps, ce qui ne permettait pas de mieux préparer la relève.

Cause structurelles

A l'instar des autres secteurs, la formation technique et professionnelle souffre d'absence de politique nationale, de préjugé défavorable de la population en direction du travail manuel et des contraintes budgétaires que connaît le pays depuis les années

En conclusion, on peut résumer les problèmes auxquels est confronté le système éducatif comorien de la façon résumée au niveau de l'arbre à problèmes ci-après :

SYSTEME EDUCATIF PEU PERFORMANT :
 ACCES LIMITE AVEC 60% TNS PRIMAIRE, TBS SECONDAIRE DE 31,2 % UN RENDEMENT
 FAIBLE AVEC TAUX DE REDOUBLEMENT DE 25% ET TAUX D'ABANDON DE 7% ET
 ACQUISITION DES CONNAISSANCES BAS CAR PRES DE 7% DES ENFANTS MAITRISENT LA
 LECTURE, 3% LES NOTIONS DE VIE COURANTES ET 2% LE CALCUL . LES ENFANTS ONT DES
 DIFICULTE A RESOUDRE DES PROBLEMES POSES

I
M
M
E
D
I
A
T
E
S

S
O
U
S
J
A
C
E
N
T
E
S

S
T
R
U
C
T
U
R
E
L
E
S

Insuffisance d'infrastructures et équipements scolaires adéquats

Insuffisance en personnels enseignants

Organisation pédagogique inadéquate

Ventilation inadéquate des ressources budgétaires de l'Etat

Faible capacité des familles et des communautés à fournir les infrastructures et équipements scolaires

Faible mobilisation des partenaires extérieurs en faveur du secteur

Gel de recrutements par le FOP

Capacité d'accueil limitée des instituts de formation des enseignants

Programmes et méthodes d'enseignement inadaptés

Temps contact entre maître et élève limité

Finalités éducatives mal définies
 Faible Produit intérieur
 Instabilité politique
 Absence de soutien pédagogique aux enseignants
 Revenus bas des familles

IV. CONCLUSIONS

- Système éducatif comorien qui se cherche pour plus d'efficacité
- Législation comorienne en conformité avec les principes fondamentaux de « l'intérêt supérieur de l'enfant » et de « la non discrimination »
- Efforts en cours pour résoudre quelques problèmes majeurs
 - ◆ Décentralisation progressive de l'action éducative à l'échelon local
 - ◆ Début de paiement régulier des salaires des enseignants
 - ◆ Réduction des grèves des enseignants
 - ◆ Formation des enseignants du secondaire
 - ◆ Création et mise en place d'une structure de coordination et de mise en œuvre des actions de formation professionnelles
 - ◆ Création et mise en place des institutions de formation post baccalauréat

Pour ce qui est de l'éducation de base, le rapport d'évaluation des progrès accomplis par les Comores en matière d'Education Pour Tous élaboré par le Ministère de l'Education Nationale fait ressortir que des efforts ont été réalisés mais ils n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés lors de la conférence de Jomtien pour plusieurs raisons dont les plus manifestes sont :

- ✓ Forte pression démographique tendant à augmenter la population scolarisable donc élargir les besoins d'éducation ;
- ✓ Difficultés économiques qui limite les moyens mobilisables tant humains que matériels et financiers ;
- ✓ Instabilité politique avec pour conséquence les perturbations fréquentes au niveau des structures de conception et d'exécution.

V. AXES D'INTERVENTION POUR LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

A la lumière des problèmes ainsi identifiés, le système des Nations Unies doit plaider auprès de l'Etat pour un engagement réel en faveur de l'éducation de base. dans cet esprit, Il conviendra **d'appuyer le Ministère de l'Education Nationale à redéfinir une politique nationale conformément au Cadre d'Action de Dakar**, lequel affirme les engagements pris par la communauté internationale à Dakar à savoir : « faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ». De cette politique il ressortira les axes d'intervention prioritaires qui pourraient bénéficier de l'appui des Agences du Systèmes des Nations Unies. D'ores et déjà sur la base des réflexions entreprises et des résultats des diverses études, l'intervention pourra s'orienter sur les axes suivants :

- **renforcement des capacités selon le niveau de responsabilité (nationale, régionale et locale)** en vue de doter aux différents obligataires des outils et moyens indispensables pour assurer pleinement et efficacement le droit à l'éducation de primaire à tout enfant. Il s'agira essentiellement d'accompagner les initiatives de décentralisation en contribuant à la mise en place des structures opérationnelles par la formation des hommes et des outils de gestion.

- Mobilisation des familles et en faveur de la qualité en appuyant le Ministère et les communautés de base à mettre en œuvre des stratégies appropriées pour relever le niveau de connaissance des enfants et le savoir faire. Il s'agit là de contribuer **à améliorer le niveau d'accessibilité des enfants aux manuels et fournitures scolaires ainsi que la pérennisation de cette action.** En appuyant les communautés à mettre en place cette stratégie, on influence aussi sur l'accès dans la mesure où les familles démunies pourront scolariser tous les enfants à moindre coût. En outre, il conviendra **d'aider le Ministère à développer la formation initiale et renforcer l'encadrement pédagogique** en apportant le savoir-faire en matière de conception et d'organisation et l'appui matériel nécessaire.

- contribution à **analyser de manière approfondie des autres secteurs notamment la formation professionnelle et l'enseignement supérieur pour tenir compte des impératifs de développement des Comores** dans une perspective d'aider le pays à se doter d'une politique dans ces deux sous secteurs.

A la suite de l'atelier de validation de l'analyse de la situation des enfants et des femmes aux Comores, les participants ont identifié les axes d'interventions ci-après comme étant les plus prioritaires pour le redressement du système éducatif comorien.

- ✓ Education de la petite enfance appropriée (environnement pédagogique adéquat)
- ✓ Education à la vie familiale dans les écoles
- ✓ Lutte contre les IST/SIDA en milieu scolaire et dans les communautés
- ✓ Formation initiale et continue des enseignants
- ✓ Prise en charge des jeunes non scolarisés et non scolarisés
- ✓ Amélioration de l'environnement physique et pédagogique de l'école
- ✓ Prise en charge des enfants ayant besoin de la protection
- ✓ Alphabétisation fonctionnelle

